



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 20
Voix défavorables : 0
Abstentions : 2

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 19/05/2026

DELIBERATION n° CEVE – 2026 – 11 – EEDU- 002

relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés de l'École de Droit de Toulouse, la Faculté d'Administration et communication, et TSM (EEDU)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2026-06-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse, de la Faculté d'Administration et communication (EEDU), de l'École de Management de Toulouse (TSM) pour 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations reconduites 2026-2027

Licences

MCC EEDU-FOAD LICENCE DROIT FOAD-2026-2027
--

MCC EEDU-FOAD LICENCE DROIT-PT Droit science politique-2026-2027
--

Masters

MCC EEDU-FC MASTER DROIT-SOCIAL-PT-Droit et Management Social de l'Entreprise (DMSE) -FC-M2-2026-2027

MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT DE L'IMMOBILIER PT Droit de l'immobilier-2026-2027
MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN PT Droit international et droit européen (DIDE)-2026-2027
MCC-FC MASTER DROIT DE LA SANTE PT Droit de la Santé et de la Protection Sociale-FC-M2-2026-2027
MCC-FOAD MASTER DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES PT Droit Pénal et Sciences Criminelles-2026-2027

Diplômes d'université

MCC EEDU-FC DU Droit de l'Homme et de la Famille-Personnes Vulnérables-Enfance-Famille-2026-2027
MCC EEDU-FC DU Droit Social-2026-2027
MCC EEDU-FC DU Management Social de l'Entreprise-2026-2027
MCC EEDU-FC DU-Droit de la Santé-2026-2027
MCC EEDU-FC DU-Médiation-2026-2027
MCC EEDU-FOAD DU-Anglais juridique spécialisation droit européen et droit international des affaires-2026-2027
MCC EEDU-FOAD DU-Contentieux du travail-2026-2027
MCC-EEDU DU-Administration Générale des Collectivités Territoriales-2026-2027
MCC-EEDU-FC-DIU-Normes-Religions-Gestion fait religieux et laïcité 2026-27
MCC-EEDU-FC DU-Comprendre-et-accompagner-le-handicap-2026-27
MCC-EEDU FC DU-ECCESE-2026-2027
MCC-EEDU FC-DU-MBA-Juriste Commande Publique-2026-2027

Formations modifiées 2026-2027

Licences

MCC EEDU-FC LICENCE DROIT PT Juriste de copropriété-FC-L3-2026-2027
MCC-EEDU-FC LICENCE PRO PT Comptable taxateur-2026-2027

Licence professionnelle

MCC-EEDU-FC-LP Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs-2026-2027
--

Masters

MCC EEDU-FOAD M1&2 DROIT PUBLIC-PT-Collectivités Territoriales-2026-2027
MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT DES AFFAIRES PT Droit des entreprises-2026-2027
MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT DES AFFAIRES-PT Droit des assurances-2026-2027
MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT DU PATRIMOINE PT Ingénierie du patrimoine M2-2026-2027
MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT SOCIAL PT Droit social de l'entreprise-2026-2027
MCC-EEDU-FC M2 DROIT DE LA SANTE PT-Expertise de Justice, Professionnels de la Santé-2026-2027
MCC-EEDU-FC M2 DROIT FISCAL-Contentieux Fiscal et Douanier-2026-2027
MCC-EEDU-FC M2-MENTION-ALED PT RIED-FA-2026-2027
MCC-EEDU-FC M2-MENTION-ALED-PT-RIED-2026-2027
MCC-EEDU-FC M2-PT-Ingénierie du Patrimoine-FC-2026-2027
MCC-EEDU-FC MASTER DROIT DES AFFAIRES PT Juriste de copropriété-FC-2026-2027
MCC-EEDU-FOAD M1&2 MANAGEMENT SECTORIEL-PT-Management-Sport-2026-27

Diplômes d'université

MCC DU-Coopérer pour Animer la Transition des Territoires-2026-2027
MCC EEDU-FC DU Droit et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté-2026-2027
MCC EEDU-FC DU Droit Pénitentiaire-2026-2027
MCC EEDU-FC DU Droit, Santé Mentale et Psychiatrie - Encadrer Juridiquement la Prise en Charge Hospitalière en Santé Mentale-2026-2027
MCC EEDU-FC DU Traducteur Interprète Juridique-2026-2027
MCC EEDU-FC DU-Arbitrage-2026-2027
MCC EEDU-FC DU-Expertise Comptable de Justice-2026-2027
MCC EEDU-FC DU-Expertise-Sociale-Administration-Liquidation-des-Entreprises-en-Difficultés-2026-2027
MCC EEDU-FC M2 DROIT-FISCAL-PT-Droit Fiscal de l'Entreprise-2026-2027
MCC EEDU-FC MASTER DMSE PT Droit et Management Social de l'Entreprise ALT -M1-2026-2027
MCC EEDU-FC MASTER DROIT DES AFFAIRES PT Juriste d'entreprises d'assurances (JEA)-2026-2027
MCC EEDU-FOAD DU-Droit de la Création de l'Innovation et des Nouvelles Technologies-2026-2027

MCC EEDU-FOAD DU-Droit du Dommage Corporel-2026-2027
MCC EEDU-FOAD DU-Gestion Pratique des TPE PME PMI-2026-2027
MCC-EEDU-DU Droit Animalier 2026-2027
MCC-EEDU-FC DU Expertise de Justice, Professionnels de la Santé-2026-2027
MCC-EEDU-FOAD DU-Conformité Intelligence Artificielle-2026-2027
MCC-EEDU-FOAD DU-Criminologie Renforcée-2026-2027

Prépa

MCC EEDU-FOAD Préparation à l'examen d'entrée à l'école de Commissaire de Justice 26-27
MCC-EEDU-FC-CAPA-DROIT-1et2-26-27

Création formations 2026-2027

Master

MCC EEDU-FOAD M2 Droit des Affaires-PT-Cracovie-2026-2027

Diplômes d'université

MCC EEDU-DU Droit Notarial et Patrimoine familial stratégies et liquidations-2026-27
MCC EEDU-DU-Expert Technique et Juridique en Immobilier-2026-2027

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit FOAD	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
L1 / L2 : Français, sauf les UE7 et 14 dispensées en Anglais L3 : Français, sauf l'UE12 dispensée en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est autorisé sur l'accord du jury de délibération		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En licence, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
Report automatique en session de rattrapage des notes de contrôle continu intégrale. Les notes obtenues lors de la session de seconde chance se substituent aux notes obtenues en session initiale.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit et science politique - FOAD	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français, sauf les UE4 et 10 dispensées en Anglais.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est autorisé sur l'accord du jury de délibération		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
Report automatique en session de rattrapage des notes de contrôle continu intégrale. Les notes obtenues lors de la session de seconde chance se substituent aux notes obtenues en session initiale.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT SOCIAL	
PARCOURS-TYPE	Droit et Management Social de l'Entreprise	
Session M2	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage de prévu		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0. La non-remise dans les délais impartis d'un devoir en ligne obligatoire dans le cadre du contrôle continu entraîne les mêmes effets.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 6/20 dans une UE.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT SOCIAL										Session unique			Observation session d'examens							
Parcours-type		Droit et Management Social de l'Entreprise - FC										Contrôle Continu	Contrôle Terminal									
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée									
Semestre	S1	SEMESTRE 3																				
Bloc	S1	RNCP38160BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38160BC07 - Rédiger et négocier des actes juridiques de droit social										Oui	Non									
UE	S1	UE 1 : Maîtriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail										38,5	77	15	15	Oui	Oui	CC&CT				
Matière	S1	Droit des obligations	7																			
Matière	S1	Relation individuelle de travail	7	42																		
Matière	S1	Rémunération et temps de travail	7	14																		
Matière	S1	Initiation au droit social européen	3,5	10,5					Oui	Oui	Contrôle continu (CC) & Contrôle terminal (CT)	CC=1 / CT=2	3	Écrit	3		Les CC pourront prendre la forme de quizz et de cas pratiques sur les matières désignées par les enseignants. Le CT a lieu sur une matière désignée par le responsable de formation.					
Matière	S1	Détachement et expatriation	3,5	10,5																		
Matière	S1	Droit du travail appliqué aux entreprises en difficulté	7																			
Matière	S1	Prévention des RPS (aspects juridiques)	3,5																			
Bloc	S1	RNCP38160BC05 - Analyser, conseiller et rédiger sur des problématiques de droit social RNCP38160BC06 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en droit social en mobilisant le raisonnement juridique RNCP38160BC08 - Gérer un contentieux en appliquant les règles de droit social										Oui	Non									
UE	S1	UE 2 : Maîtriser le droit des relations sociales dans les organisations et sur le marché du travail										14	63	15	10	Oui	Oui	CC&CT				
Matière	S1	Histoire du mouvement social	3,5	21			1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	1							
Matière	S1	La négociation collective et les conventions collectives du travail	3,5	42			9	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT = 1	3	Écrit	3		Les CC pourront prendre la forme de quizz et de dissertations.						
Matière	S1	Gestion des conflits collectifs et individuels	7														Matière non évaluée.					
		Total semestre	52,5	140	30	25	Oui	Oui							7							
Semestre	S2	SEMESTRE 4																				
Bloc	S2	RNCP38160BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel										Oui	Non									
UE	S2	UE 3 : Maîtriser le déploiement de la stratégie et des outils RH										31,5	53	10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	10			
Matière	S2	Leadership et modèles d'analyse de l'organisation	7	7			2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2										
Matière	S2	Outils et pratiques de Management stratégique des RH (<i>Développement stratégique du capital humain</i>)	14	18			3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2										
Matière	S2	Agilité, transformation et innovation RH		10,5			1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2										
Matière	S2	Formation professionnelle : Le plan de développement des compétences	3,5	10,5			2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2										
Matière	S2	Audit et pilotage social	7	7			2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2										
Bloc	S2	RNCP38160BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques										Oui	Non									
UE	S2	UE 4 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH										21	42	9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S2	SIRH : déploiement et gestion		7																		
Matière	S2	La digitalisation des outils RH : e-recrutement et e-learning																				
Matière	S2	Gérer les RH dans un environnement digital (chatbots, connexions, réseaux, outils collaboratifs)	21	24,5				Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					Les CC prendront la forme de cas pratiques transverses.					
Matière	S2	Communication interne et réseaux sociaux																				
Matière	S2	Analytics RH (modèle prédictif)		10,5																		
Bloc	S2	RNCP38160BC09 - Contextualiser les règles de droit social dans un environnement plus large										Oui	Non									
UE	S2	UE 5 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH										21	42	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S2	GRH, entreprise durable et RSE	10,5	21																		
Matière	S2	Management du télétravail	7	7				Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Projet	1		Le projet est présenté lors du dernier présentiel du cours de "GRH, entreprise durable, RSE".					
Matière	S2	Qualité de vie au travail et prévention des RPS	3,5	14																		
Bloc	S2	RNCP38160BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances										Oui	Non									
UE	S2	UE 6 : Analyser et mobiliser l'approche transverse des compétences en droit social et en management (Grand Oral)										7		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	2	Evaluation transverse sur l'ensemble du diplôme.
Matière	S2	Séminaire rentrée et Formation plateforme cours	3,5																			
Matière	S2	Formation documentaire	3,5																			
		Total semestre	80,5	137	30	30	Oui	Oui							3							
		Total année	133	277											10							
				410																		

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE L'IMMOBILIER	
Parcours-types	Droit de l'immobilier	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. En Master 2, l'étudiant choisit soit la voie professionnelle, soit la voie recherche. Pour la voie professionnelle, l'étudiant en formation initiale, effectue un stage d'une durée de 2 mois minimale et doit rédiger un rapport de stage. L'étudiant salarié, devra justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui sera soutenu devant un jury et dont la note est prise en compte pour l'admission au diplôme. Le succès à l'examen permet de s'inscrire en Doctorat après acceptation du sujet par le directeur de thèse, avis favorable du directeur de l'équipe d'accueil, du directeur de l'Ecole doctorale et sur autorisation de la présidente de l'université.</p>		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. En Master 1 , les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
Parcours-type	Droit international et droit européen - FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français M2 : Français sauf les UE3, UE4 et UE7 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En Master 1 : S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
En Master 2 : Au cours de l'année universitaire, <u>l'étudiant en formation initiale doit</u> : - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche.		
<u>L'apprenant en reprise d'étude doit</u> : - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche. - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. En Master 1 , les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Droit de la Santé et de la Protection Sociale	
Session M2	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Les stagiaires ayant obtenu le Diplôme d'Université Droit de la Santé de l'Université Toulouse Capitole peuvent s'inscrire au M2 mention Droit de la santé, parcours Droit de la santé et de la protection sociale. Dans ce cas, ils bénéficient d'un report des notes obtenues dans le cadre du DU.		
Dans l'UE1, le report de notes prend la forme suivante :		
<ul style="list-style-type: none"> - Report de la note obtenue dans le cadre de l'écrit transversal de 4h déjà passé dans le cadre du DU, - La note de l'épreuve orale en "droit de la protection sociale" est prise en compte dans le calcul de la moyenne du contrôle continu de l'UE, en complément des notes obtenues en DU. 		
Pour l'UE 4, les stagiaires ont la possibilité de choisir entre rédiger un mémoire ou suivre le DU EDIHL (European Digital Health Law). Dans ce dernier cas, la note globale obtenue au DU constitue la note de l'UE.		
La validation du DU EDIHL entraîne la validation des blocs suivants :		
<ul style="list-style-type: none"> - RNCP38194BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques - RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés - RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances 		
EVALUATION, NOTATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Droit de la Santé et de la Protection Sociale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 3														
Bloc	S1	Bloc 4 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel : RNCP38194BC04										Oui	Oui			
UE	S1	UE 1 : Enseignements fondamentaux	14	99	11,5	16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3	4	Écrit	5	écrit transverse sur l'ensemble des matières de l'UE	
Matière	S1	Introduction au droit public, privé et méthodologie	7	12											matière non évaluée	
Matière	S1	Introduction au droit des établissements médico-sociaux	1	12											matière non évaluée	
Matière	S1	Le système de santé français	1,5	21	4		4			CCI (CC Intégral)		4		Ces 4 matières font chacune l'objet d'une épreuve du contrôle continu		
Matière	S1	Introduction au droit des établissements de santé	2	15	1,5		4			CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Droit de la relation de soin	1	15	6		4			CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Le droit de la protection sociale	1,5	24			4			CCI (CC Intégral)						
	S1	ou Le droit de la protection sociale (pour les personnes ayant validé le DU Droit de la santé)						4		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	ne concerne que les stagiaires ayant déjà validé le DU Droit de la santé	
Bloc	S1	Bloc 5 : Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé : RNCP38194BC05										Oui	Non			
UE	S1	UE 2 : Enseignements spécialisés	19	132	12	16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 3	4	Oral	3,5	oral transverse à l'ensemble de l'UE	
		<i>Module d'approfondissement</i>										Oui				
Matière	S1	Fonction publique hospitalière	7	18	1,5		3			CCI (CC Intégral)		2		Le contrôle continu porte sur chaque matière		
Matière	S1	Droit international et communautaire de la santé	3,5	24	1,5		3			CCI (CC Intégral)			2			
Matière	S1	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3,5	18	1,5		2			CCI (CC Intégral)			2			
		<i>Module de spécialités</i>											Oui			
Matière	S1	Activités biomédicales	3,5	18	2		8			CCI (CC Intégral)		2		Le contrôle continu prend la forme d'un examen transverse		
Matière	S1	Droit pharmaceutique		18	2											
Matière	S1	Responsabilité du fait de l'activité médicale		18	2											
Matière	S1	Responsabilité médicale et système d'indemnisation		1,5	18	1,5										
		Total semestre 3	33	231	23,5	32	32									
Semestre	S2	SEMESTRE 4										Oui	Oui			
Bloc	S2	Bloc 4 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel : RNCP38194BC04										Oui	Non			
UE	S2	UE 3 : Enseignements complémentaires	10,5	33		9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Santé, protection sociale et données personnelles	3,5	9			2			CCI (CC Intégral)		2				
Matière	S2	Les marchés publics dans le domaine de la santé et de la protection sociale		12			3			CCI (CC Intégral)			2			
Matière	S2	Financement de la santé et de la protection sociale	3,5	12			3			CCI (CC Intégral)			2			
Matière	S2	Crises sanitaires et dispositifs de lutte contre les exclusions	3,5				1		Oui	CCI (CC Intégral)			2			
Bloc	S2	Bloc 1 : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques : RNCP38194BC01										Oui	Non			
UE	S2	UE4 : Mémoire ou voie DU	15,5			19	19	Oui	Oui							
Matière	S2	Formation à la recherche documentaire	3,5				2		Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire			
Matière	S2	Méthodologie du mémoire	12				7		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3,5		
Matière	S2	DU EDIHL	100				10		Oui	CT (Contrôle terminal)			A déterminer	3	Reprise de la note globale du DU	
		Total semestre 4	26	33		28	28									
		Total année	59	264	23,5	60	60							12		
												358,5				

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	
Parcours-type	Droit pénal et science criminelle FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.</p> <p>En master 2:</p> <p>L'étudiant en formation initiale doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de six semaines. <p>Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit réaliser un mémoire de recherche <p>L'apprenant en reprise d'étude doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de six semaines. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche, - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. 		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. En Master 1 , les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
<p>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</p> <p>Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</p> <p>Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</p>		

MASTER 2		DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES									Session unique		Observation session d'examens			
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles FOAD									Contrôle Terminal					
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée				
UE	ANNUEL	UE1 - Enseignements fondamentaux		100		20	20	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Droit pénal général	Porteur	25						CT (Contrôle terminal)	Écrit	2 X 5h00	l'UE1 est évaluée par deux épreuves écrite sur deux matières choisies par l'équipe pédagogique d'une durée de 5h par matière - le coefficient est le même pour chaque épreuve			
Matière	ANNUEL	Droit pénal spécial	Porteur	15												
Matière	ANNUEL	Droit de la peine	Porteur	15												
Matière	ANNUEL	Procédure pénale	Porteur	25												
Matière	ANNUEL	Histoire du droit pénal et de la procédure pénale	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Doctrines et philosophie pénales	Porteur	10												
UE	ANNUEL	UE2 - Enseignements complémentaires		50		10	10	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Droit pénal international	Porteur	10						CT (Contrôle terminal)	Oral		Les UE 2 et 3 seront évaluées par un grand oral commun.			
Matière	ANNUEL	Droit pénal de l'Union européenne	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal et CEDH	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Systèmes répressifs de droit comparé	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal constitutionnel	Porteur	10												
UE	ANNUEL	UE3 - Enseignements spécialisés		50		10	10	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Droit pénal et données personnelles	Porteur	10						CT (Contrôle terminal)						
Matière	ANNUEL	Droit pénal des affaires	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal des mineurs	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal de l'environnement	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Cybercriminalité	Porteur	10												
UE	ANNUEL	UE4 - Pratique professionnelle		30				Non	Non							
Matière	ANNUEL	Pratique des droits de la défense	Porteur	5						UE non évaluée						
Matière	ANNUEL	Pratique des parquets	Porteur	5												
Matière	ANNUEL	Pratique du juge : JI, chambre de l'instruction, JLD Juridictions de jugements	Porteur	5												
Matière	ANNUEL	Pratique de l'application des peines	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Pratique pénitentiaire	Porteur	5												
UE	ANNUEL	UE5 - Voie professionnelle OU voie recherche				20	20	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Rapport de stage (durée minimale du stage 6 semaines)						Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	Rapport de stage	
Matière	ANNUEL	Mémoire - rédaction soutenance						Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Mémoire/Soutenance		
ANNUEL		TOTAL		230		60	60									

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit des personnes et de la famille - parcours DU	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
Stages		
Pas de stages prévu		
Autres modalités		
Le candidat ayant validé les trois Diplôme d'Université « Enfance », « Personnes vulnérables » et « Droit de l'homme et de la famille », et dans la limite de cinq ans à compter de la première inscription, doit présenter soit un grand oral, soit la soutenance d'un mémoire ou d'un projet tutoré dont le sujet a été au préalable validé par le responsable du diplôme. La validation de cette dernière épreuve notée sur 40, associée à celle des trois Diplômes d'Université sus-cités permet d'obtenir le Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit privé, parcours type Droit des personnes et de la famille. Chacun des Diplômes d'Université précités doit être suivi séparément après validation du plan de formation individualisé par le responsable pédagogique du Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit privé, parcours type Droit des personnes et de la famille. Les Diplômes d'Université validés sont capitalisés.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Une seule session d'examen est prévue sur cette formation.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
La note moyenne de chaque diplôme d'université est capitalisée et reportée lorsque le stagiaire souhaite obtenir le Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit privé, parcours type Droit des personnes et de la famille, en suivant les 3 DU.		
Compensation		
Chaque DU peut être obtenu par compensation des épreuves entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit de l'homme et de la famille						session unique	
Parcours								Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Enseignements fondamentaux							
Matière	ANNUEL	Les couples	18	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Les solidarités familiales	10						
Matière	ANNUEL	Le droit patrimonial de la famille	18						
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires							
Matière	ANNUEL	Le couple : droit comparé des personnes et de la famille	10	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	
UE	ANNUEL	Séminaires							
Matière	ANNUEL	Surendettement	10						
Matière	ANNUEL	Protection internationale de la personne	10						
Matière	ANNUEL	Vie familiale et activité professionnelle	10						
		TOTAL	86						

Diplôme d'université		Personnes vulnérables						session unique	
Parcours								Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Enseignements fondamentaux							
Matière	ANNUEL	Le droit de la bioéthique	18	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	18						
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires							
Matière	ANNUEL	Droit international privé de l'Union Européenne	10	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : les droits du malade	10						
UE	ANNUEL	Séminaires							
Matière	ANNUEL	Surendettement	10						
Matière	ANNUEL	Protection sociale de la famille	10						
Matière	ANNUEL	Protection internationale de la personne	10						
		TOTAL	86						

Diplôme d'université		Enfance						session unique	
Parcours								Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Enseignements fondamentaux							
Matière	ANNUEL	L'enfant : la filiation	18	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	18						
Matière	ANNUEL	Les solidarités familiales	10						
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires							
Matière	ANNUEL	Droit pénal des mineurs	10	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	
UE	ANNUEL	Séminaires							
Matière	ANNUEL	Enfance et adolescence en difficulté	15						
Matière	ANNUEL	Responsabilités professionnelles	10						
Matière	ANNUEL	Protection sociale de la famille	10						
		TOTAL	91						

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit Social	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Autres modalités		
Les enseignements du D.U. « Droit social » constituent un parcours de formation continue intégré au MASTER 2 Professionnel Droit, Economie, Gestion Mention Droit Social - Parcours : Droit et Management Social de l'Entreprise.		
Chaque parcours intégré (D.U. « Droit social » et D.U. « Management social de l'entreprise ») peut être effectué de manière dissociée et validé indépendamment l'un de l'autre.		
Le stagiaire titulaire du D.U. « Droit social » ne peut postuler le MASTER 2 Droit, Economie, Gestion Mention Droit Social - Parcours : Droit et Management Social de l'Entreprise, que s'il est aussi titulaire du D.U. « Management social de l'entreprise ».		
Ces conditions réunies, il aura validé les UE constitutives du master et devra, afin de valider l'UE restante, soutenir un grand oral.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0. La non-remise dans les délais impartis d'un devoir en ligne obligatoire dans le cadre du contrôle continu entraîne les mêmes effets.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures à 10/20 sont conservées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 6/20 dans une UE.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'Université		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'examens
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
											Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	RNCP38160BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38160BC07 - Rédiger et négocier des actes juridiques de droit social					Oui	Non						
UE	ANNUEL	UE 1 : Maîtriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail	38,5	77	15	15	Oui	Oui	CC&CT					
Matière	ANNUEL	Droit des obligations	7				Oui	Oui	Contrôle continu (CC) & Contrôle terminal (CT)	CC=1 / CT=2	3	Écrit	3	Les CC pourront prendre la forme de quizz et de cas pratiques sur les matières désignées par les enseignants. Le CT a lieu sur une matière désignée par le responsable de formation.
Matière	ANNUEL	Relation individuelle de travail	7	42										
Matière	ANNUEL	Rémunération et temps de travail	7	14										
Matière	ANNUEL	Initiation au droit social européen	3,5	10,5										
Matière	ANNUEL	Détachement et expatriation	3,5	10,5										
Matière	ANNUEL	Droit du travail appliqué aux entreprises en difficulté	7											
Matière	ANNUEL	Prévention des RPS (aspects juridiques)	3,5											
Bloc	ANNUEL	RNCP38160BC05 - Analyser, conseiller et rédiger sur des problématiques de droit social RNCP38160BC06 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en droit social en mobilisant le raisonnement juridique RNCP38160BC08 - Gérer un contentieux en appliquant les règles de droit social					Oui	Non						
UE	ANNUEL	UE 2 : Maîtriser le droit des relations sociales dans les organisations et sur le marché du travail	14	63	15	10	Oui	Oui	CC&CT					
Matière	ANNUEL	Histoire du mouvement social	3,5	21		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	
Matière	ANNUEL	La négociation collective et les conventions collectives du travail	3,5	42		9	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT = 1	3	Écrit	3	Les CC pourront prendre la forme de quizz et de dissertations.
Matière	ANNUEL	Gestion des conflits collectifs et individuels	7											Matière non évaluée.
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires	7											Les matières n'entraîneront aucune évaluation.
Matière	ANNUEL	Séminaire rentrée et Formation plateforme cours	3,5											
Matière	ANNUEL	Formation documentaire	3,5											
		Total année	59,5	140	30								7	
			199,5											

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Management social de l'entreprise	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Autres modalités		
<p>Les enseignements du D.U. « management social de l'entreprise » constituent un parcours de formation continue intégré au MASTER 2 Professionnel Droit, Economie, Gestion Mention Droit Social - Parcours : Droit et Management Social de l'Entreprise. Ils sont récapitulés en annexe.</p> <p>Chaque parcours intégré (D.U. « droit social » et D.U. « management social de l'entreprise ») peut être effectué de manière dissociée et validé indépendamment l'un de l'autre.</p> <p>Le stagiaire titulaire du D.U. « Management social de l'entreprise » ne peut postuler le MASTER 2 Professionnel Droit, Economie, Gestion Mention Droit Social - Parcours : Droit et Management Social de l'Entreprise, que s'il est aussi titulaire du D.U. « droit social ».</p> <p>Ces conditions réunies, il aura validé les UE constitutives du master et devra, afin de valider les UE restantes, soutenir un grand ora(RNCP38160BC03 ; 5 crédits ECTS).</p>		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0. La non-remise dans les délais impartis d'un devoir en ligne obligatoire dans le cadre du contrôle continu entraîne les mêmes effets.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures à 10/20 sont conservées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 6/20 dans une UE.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'Université		MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE									Session unique			Observation session d'examens	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	Nbre d'évaluation minimum		Nature
Bloc	ANNUEL	RNCP38160BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel					Oui	Non							
UE	ANNUEL	UE 1 : Maitriser le déploiement de la stratégie et des outils RH	31,5	53	10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				10		
Matière	ANNUEL	Leadership et modèles d'analyse de l'organisation	7	7			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				2		
Matière	ANNUEL	Outils et pratiques de Management stratégique des RH (<i>Développement stratégique du capital humain</i>)	14	18			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				2		
Matière	ANNUEL	Agilité, transformation et innovation RH		10,5			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				2		
Matière	ANNUEL	Formation professionnelle : Le plan de développement des compétences	3,5	10,5			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				2		
Matière	ANNUEL	Audit et pilotage social	7	7			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				2		
Bloc	ANNUEL	RNCP38160BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques					Oui	Non							
UE	ANNUEL	UE 2 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH	21	42	9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				2		
Matière	ANNUEL	SIRH : déploiement et gestion		7											
Matière	ANNUEL	La digitalisation des outils RH : e-recrutement et e-learning													
Matière	ANNUEL	Gérer les RH dans un environnement digital (chatbots, connexions, réseaux, outils collaboratifs)	21	24,5			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				2		
Matière	ANNUEL	Communication interne et réseaux sociaux													
Matière	ANNUEL	Analytics RH (modèle prédictif)		10,5											
Bloc	ANNUEL	RNCP38160BC09 - Contextualiser les règles de droit social dans un environnement plus large					Oui	Non							
UE	ANNUEL	UE 3 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH	21	42	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	ANNUEL	GRH, entreprise durable et RSE	10,5	21											
Matière	ANNUEL	Management du télétravail	7	7			Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Projet	1
Matière	ANNUEL	Qualité de vie au travail et prévention des RPS	3,5	14											
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires	7												
Matière	ANNUEL	Séminaire rentrée et Formation plateforme cours	3,5												
Matière	ANNUEL	Formation documentaire	3,5												
		Total année	80,5	137	25										1
			217,5												

Les CC pourront prendre la forme de cas pratiques et d'études de cas.

Les CC prendront la forme de cas pratiques transverses.

Le projet est présenté lors du dernier présentiel du cours de "GRH, entreprise durable, RSE".

Les matières n'entraîneront aucune évaluation.

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit de la Santé	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stages		
Autres modalités		
Le stagiaire titulaire du DU « Droit de la santé » peut postuler le Master Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Droit de la santé et de la protection sociale. Ses notes seront reprises dans deux unités d'enseignement du Master. Il devra, pour obtenir le master, valider l'épreuve orale du cours de protection sociale de l'UE1 ainsi que celle de contrôle continu de l'UE 2 « Enseignements complémentaires » du Master, puis réaliser un mémoire (UE4) et le soutenir avec succès.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise le stagiaire à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
En cas de redoublement les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées		
Compensation		
Les épreuves et les UE sont compensables entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Médiation : Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Le module d'"harmonisation juridique optionnel" devient obligatoire pour les candidats n'ayant pas de pré-requis juridiques suffisants après décision de la commission d'admission		
Les stagiaires devront effectuer une demi-journée (3h) d'observation dans une permanence en juridiction. Les heures de permanence leur seront indiquées au démarrage de la formation. Leur présence sera attestée par le médiateur de permanence.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Au cas d'échec à une UE, le stagiaire sera autorisé à se présenter à une seconde session, il n'y a pas de report de note pour les matières composant l'UE.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 10/20 dans une UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Médiation : Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée			
UE	ANNUEL	UE 1 : Principes généraux de la médiation		3	Non	Non								
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Le cadre de la médiation												
Matière	ANNUEL	Sources et Médiation dans les Modes Alternatifs de Règlement des Conflits	6	1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2	Oral	3	oral sur un sujet transversal portant sur l'intégralité de l'UE		
Matière	ANNUEL	Médiation conventionnelle - Médiation judiciaire - Médiation pénale	12											
Matière	ANNUEL	Déontologie et responsabilité	6											
Bloc	ANNUEL	Module 2: Pratique de la médiation												
Matière	ANNUEL	Sensibilisation aux outils de communication	8	1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2					
Matière	ANNUEL	Techniques et méthodes	20											
Matière	ANNUEL	Comportements et médiation	20											
Matière	ANNUEL	Expériences de médiation	12											
Matière	ANNUEL	Séminaire de partage d'expérience	9											
UE	ANNUEL	UE 2 : Enseignements et pratiques de spécialité		3	Non	Non								
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Médiation et travail												
Matière	ANNUEL	Médiation et application du droit du travail	15	Non	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	3	Oral	3	L'oral de la seconde session se déroule dans les mêmes conditions que pour la première		
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Médiation et vie des affaires et de l'entreprise												
Matière	ANNUEL	Médiation, vie des affaires et de l'entreprise	15											
Matière	ANNUEL	Médiation et consommation	3											
Bloc	ANNUEL	Module 5 : Médiation et vie familiale												
Matière	ANNUEL	Régimes matrimoniaux et successions	6											
Matière	ANNUEL	Médiation et séparation	18											
Bloc	ANNUEL	Module 6 : Enseignements de synthèse												
Matière	ANNUEL	Action d'information sur la médiation	16											
Matière	ANNUEL	Communication et conduite d'entretien	18											
Matière	ANNUEL	Ateliers pratiques de perfectionnement	14											
Matière	ANNUEL	Immersion en juridiction	3											
UE	ANNUEL	Harmonisation juridique (optionnel)	DUURM103	21										
		TOTAL		201					7					

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Diplôme Universitaire anglais juridique spécialisation droit européen et droit international des affaires en FOAD	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
La langue des enseignements est l'anglais.		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
La formation fait l'objet d'une session unique et sera évaluée sous la forme de contrôle continu. Le contrôle continu s'effectue sous la forme de devoirs en ligne. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe. Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Contentieux du travail (FOAD)	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
La langue des enseignements est le français.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	Administration Générale des Collectivités Territoriales	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:

Stages

Autres modalités

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Seconde chance

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10

Capitalisation/conservation

Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20

Compensation

Les UE sont validés isolément ou par compensation

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

Diplôme d'université		Administration Générale des Collectivités Territoriales										Session unique		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	CM Ligne	Heures TD	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Droit privé	Porteur	26			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	ANNUEL	Introduction au droit	Porteur	10					Oui					
Matière	ANNUEL	Droit des personnes	Porteur	10					Oui					
Matière	ANNUEL	Droit funéraire	Porteur	3					Oui					
Matière	ANNUEL	Droit des biens et du patrimoine	Porteur	3					Oui					
UE	ANNUEL	Droit public	Porteur	36			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	ANNUEL	Droit administratif	Porteur	20					Oui					
Matière	ANNUEL	Droit de la commande publique	Porteur	6					Oui					
Matière	ANNUEL	Droit des finances publiques	Porteur	10					oui					
UE	ANNUEL	Communication	Porteur	8			1			CCI		2		
Matière	ANNUEL	Techniques de communication	Porteur	8										
		Total		70										6

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Normes et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Une autorisation de redoublement peut être accordée par la Commission Pédagogique. Elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise en place d'un parcours de formation individualisé		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
UE 1 :		
Module 1 : 2 épreuves transverses, composées de cas pratiques et de questions théoriques, notées sur 20, portant, pour l'un, sur les enseignements « Introduction au droit », « Histoire juridique du régime des cultes en France » et « Droit privé et religions » ; pour l'autre sur les autres enseignements du module 1.		
Les sujets seront transmis en ligne et les stagiaires disposeront d'un délai déterminé à l'avance pour réaliser ces cas pratiques qui seront restitués en ligne.		
-Module 2 : 1 épreuve écrite d'1 heure, notée sur 20, portant sur les enseignements du module 2 et prenant la forme de QCM, organisée lors du regroupement intermédiaire en présentiel.		
Sont autorisés à participer à l'examen de l'UE 2 les stagiaires qui auront suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3.		
UE 2 :		
L'examen consiste en une épreuve orale, coefficient 2. Elle a une durée totale de 30 min (10 min d'exposé, 20 min de discussion). Elle est soutenue devant un jury composé a minima de 2 intervenants du diplôme, dont obligatoirement un enseignant-chercheur. Cette épreuve se déroule sous la forme d'un exposé-discussion, avec éventuellement une mise en situation. Les candidats se verront remettre un sujet, et disposeront d'un temps de préparation d'une heure.		
Seconde chance		
Dans chaque UE, en cas d'obtention d'une note globale inférieure à 10/20 à l'issue des épreuves de session 1, une seconde session d'examen sera organisée pour les épreuves où le stagiaire n'aurait pas obtenu la moyenne.		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde session. L'accès à la seconde session n'est ouvert qu'aux personnes ayant effectivement participé aux épreuves de la première session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Note moyenne égale ou supérieure à 10/20, sans note inférieure à 10/20 aux UE		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les épreuves se compensent entre elles dans chaque UE mais les UE ne sont pas compensables entre elles.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DIU Normes et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté								1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
										Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1				3	Non	Non						
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Institutions publiques, Laïcité et droit des religions												
Matière	ANNUEL	Introction au droit		10		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit		Écrit		Les épreuves de la session 2 prendront la forme d'un devoir sur table en présentiel ou en distanciel d'une durée maximale de 2h pour chacune des épreuves.
Matière	ANNUEL	Histoire juridique du régime des cultes en France		14										
Matière	ANNUEL	Liberté religieuse et laïcité		16										
Matière	ANNUEL	Services publics et religions		16										
Matière	ANNUEL	Grands systèmes politiques contemporains et religions		18										
Matière	ANNUEL	Droit privé et religion		18										
	ANNUEL													
Bloc	ANNUEL	Module 2 - Connaissances religieuses et sciences sociales des religions												
Matière	ANNUEL	Sciences sociales et religions		9		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit		Écrit		Les épreuves de la session 2 prendront la forme d'un devoir sur table en présentiel ou en distanciel d'une durée maximale de 2h pour chacune des épreuves.
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation de l'islam		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du christianisme		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : Religions émergentes		3,5										
Matière	ANNUEL	Politiques d'intégration et religions		10										
UE	ANNUEL	UE 2				2	Non	Non						
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Séminaires en présentiel												
Matière	ANNUEL	Enseignement et laïcité	3,5			2	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		Oral		La seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première session, mais avec la possibilité de prévoir une visio-conférence.
Matière	ANNUEL	Gestion du fait religieux en entreprise	3,5											
Matière	ANNUEL	Force de l'ordre et religions	3,5											
Matière	ANNUEL	Etablissements de santé et religions	3,5											
Matière	ANNUEL	Milieu carcéral et gestion du fait religieux	3,5											
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle et gestion des conflits	7											
		Total diplôme	24,5	135,5										

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Comprendre et accompagner le handicap	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage (sauf pour les demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement PRF)		
Autres modalités		
L'UE 4, « Projet Professionnel Appliqué », est validée par une restitution écrite de 40 pages minimum hors annexes. Elle prend une forme différente selon la situation du stagiaire :		
<ul style="list-style-type: none"> • Personne exerçant une activité en lien avec des personnes handicapées : rapport d'activité professionnelle articulé autour d'une problématique spécifique au handicap. • Demandeurs d'emploi pris en charge dans le cadre du PRFP, rapport d'activité portant sur un stage d'insertion d'une durée minimale de 5 semaines dans une structure accueillant des personnes handicapées. • Autres situations : mémoire sur les problématiques du handicap dans un contexte professionnel (prise de contact avec des organismes, entreprises, professionnels du domaine, revues de synthèse..). 		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Les UE 1 à 3 comportent chacune 2 sessions d'examen. L'UE 4 comporte une session d'examen unique. Sauf dérogation expresse du jury de diplôme, la seconde session d'examen des UE 1 à 3 est accessible aux seuls candidats ayant présenté la 1ère session d'examen ; elle porte uniquement sur les enseignements auxquels le candidat a obtenu une note inférieure à 10/20 et se déroule dans des conditions identiques à la première session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément si note supérieur ou égale à 10/20 ou par compensation sous réserve que la note soit supérieure ou égale à 8/20		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Comprendre et accompagner le handicap							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 : De l'exclusion à l'intégration			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 1 : Approche historique, culturelle et sociale du handicap	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Module 2 : Droit et handicap, enseignement et aide pédagogique	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 2 : Accompagnement à la socialisation			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 3 : La scolarisation de l'enfant handicapé : scolarisation inclusive et établissements spécialisés	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Module 4 : Handicap et société au XXIe siècle	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 3			1	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 5 : Le Handicap et les moyens de l'autonomie	3,5	28,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	3	Oral/Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 4 : Projet Professionnel Appliqué			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 6 : Méthodologie du PPA	7		2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance				Pas de seconde session
		TOTAL	24,5	150,5						15			
				175									

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Executive Certificate Contrôle Export et Sanctions Economiques	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Une partie des enseignements se déroule dans les locaux des partenaires : Airbus à Blagnac et le Cabinet Ashurst à Paris.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les modules 1 à 6 sont sanctionnés chacun par un QCM de 10 à 20 questions noté sur 10		
Le projet tutoré est sanctionné par une soutenance.		
Ne seront autorisés à se présenter à la soutenance que les stagiaires ayant un taux d'assiduité (hors absence dûment justifiée auprès des services de scolarité) supérieur à 80%.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les modules sont validés isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Executive Certificate Contrôle export et sanctions économiques											Session unique		
Parcours		Executive Certificate Contrôle export et sanctions économiques											Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	CM Ligne	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Bloc		RNCP38159BC05 - Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit des affaires RNCP38159BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel													
Matière	ANNUEL	module 1 : Introduction au contrôle export et aux sanctions économiques / Contexte géopolitique et militaire du monde contemporain	Porteur		14				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 2 : Contrôle export - La réglementation française et européenne + practical insights	Porteur		20				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 3 : Contrôle export - Les réglementations américaines et chinoises + practical insights	Porteur		25				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 4 : Les fondamentaux des sanctions économiques (réglementation européenne et américaine) + practical insights	Porteur		24				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 5 : Les risques (contentieux, responsabilités, etc.) en cas de manquements aux réglementations applicables + practical insights	Porteur		15				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 6 : Impacts économiques et structurels : le dispositif de conformité et la négociation contractuelle + practical insights	Porteur		15				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 7 : projet tutoré	Porteur		7				11	11	Oui	oui	CT (Contrôle terminal)	Projet	3
		Total			120				14						9

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	MBA Juriste Commande Publique	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
A la fin de ses enseignements, chacune des six premières UE fait l'objet d'un examen prenant la forme d'un QCM organisé en ligne, chacun étant coefficient 1.		
En fin de formation, deux épreuves transverses sont organisées au sein de l'UE 7 :		
-un écrit transverse de 4 heures, coefficient 2 ;		
- un grand oral transverse portant sur l'ensemble des enseignements dispensés, coefficient 2. Le jury sera d'au moins deux personnes, au moins un universitaire et un praticien (administratif, juriste d'entreprise ou avocat, ou toute personne pratiquant ou ayant pratiqué l'achat public). La durée de l'oral est de 30 minutes après 30 minutes de préparation.		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservés en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		MBA Juriste Commande Publique							Session Unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 : Champ d'application				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 1 : notion de commande publique	Porteur	7	1					
Matière	ANNUEL	module 2 : Les contrats classiques	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 3 (1/2) : les contrats globaux	Porteur	3,5						
Matière	ANNUEL	module 3 (1/2) : les DATA de la commande publique	Porteur	3,5						
UE	ANNUEL	UE 2				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Matière	ANNUEL	module 4 : Devenir un acheteur public et développer ses compétences d'organisation de l'achat	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 3			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 5 : Déontologie de la commande publique	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 4 : Les procédures de passation			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Module 6 : La préparation de la procédure	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 7 : l'appel d'offres	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 8 : Les autres procédures classiques et la négociation	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 9 (1/2) : Les procédures spéciales	Porteur	3,5						
Matière	ANNUEL	module 9 (2/2) : Le social et l'environnemental dans la commande publique	Porteur	3,5						

Diplôme d'université		MBA Juriste Commande Publique							Session Unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 5 : L'exécution des marchés publics				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 10 : les contrats administratifs et leur régime	Porteur	7	1					
Matière	ANNUEL	module 11 : les évènement de la vie du contrat	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 12 : la fin du contrat	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 13 : les garanties post-contractuelles	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 6 : Le contentieux					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Matière	ANNUEL	module 14 : Les contentieux de la passation	Porteur	7	1					
Matière	ANNUEL	module 15 : Les contentieux de l'exécution	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 7 : Evaluations transverses			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Recherche documentaire	Porteur	3,5						
		Ecrit transverse			2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	4
		Grand Oral			2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3
		Total		108,5						7

COMPOSANTE	DROIT	parcours Juriste de Copropriété
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS-TYPE	Juriste de Copropriété	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En première ou en seconde année, les apprenants qui ne sont pas alternants (apprentissage ou professionnalisation) doivent effectuer un stage d'une durée minimale de 16 semaines. Le stage est évalué en suivant les mêmes modalités que le projet professionnel appliqué.		
Autres modalités		
Le master mention Droit des affaires, parcours Juriste de copropriété accueille prioritairement du public alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les apprenants passent au second semestre du Master 1 une certification en langue Linguaskills		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
<i>Les unités d'enseignements sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</i>		
Compensation		
Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. Seule l'UE11 Projet professionnel appliqué du Master 2ème année n'est pas compensable et doit être validée isolément.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de <u>master</u>		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'exams	
Parcours-type		Juriste de Copropriété										Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	182		14		30									10
Bloc	S1	Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques - RNCP381868C01							Oui	Oui	/					
UE	S1	UE 1 : Protection des données informatiques	14				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S1	Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés - RNCP381598C02							Oui	Oui	/					
UE	S1	UE 2 : Droit des professionnels de l'immobilier	17				3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Acteurs de la vie professionnelle et organisation des entreprises	7					1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Statut et missions	10					1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Bloc	S1	Créer une entreprise et accompagner son fonctionnement, son développement, sa transmission, sa restructuration - RNCP381598C10							Oui	Oui	/					
UE	S1	UE 3 : Droit de l'entreprise	43				8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	L'entreprise individuelle	14					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
Matière	S1	L'entreprise sociétaire	17					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise (individuelle et sociétaire)	12					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
Bloc	S1	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires - RNCP381598C06							Oui	Oui	/					
UE	S1	UE 4 : Droit des contrats	74				10	10	Oui	Oui						
Matière	S1	Vente immobilière, prêts et garanties	31					4	Non	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2	2	Écrit	3	
Matière	S1	Droit des baux	29					4	Non	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2	2	Écrit	3	
Matière	S1	Droit commun des assurances	14					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S1	Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés - RNCP381598C02							Oui	Oui	/					
UE	S1	UE 5 : Culture générale en matière immobilière	34				4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Histoire du droit de la copropriété	3													
Matière	S1	Histoire des baux	3					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	Epreuve commune aux 3 matières
Matière	S1	Histoire de l'habitat	3													
Matière	S1	Transition écologique et RSE dans l'immobilier	14					1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Sociologie de la copropriété	11					1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S1	Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances - RNCP381598C03							Oui	Oui	/					
UE	S1	UE 6 : Langue vivante : anglais			14		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Total semestre 1			182		14		30									
Semestre	S2	SEMESTRE 2	204		12		30									12
Bloc	S2	Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques - RNCP381868C01							Oui	Oui	/					
UE	S2	UE 7 : Informatique professionnelle	12				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S2	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires - RNCP381598C06							Oui	Oui	/					
UE	S2	UE 8 : Droit de la propriété immobilière	72				10	10	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des biens immobiliers	24					4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Droit de la copropriété des immeubles bâtis-mise en situation	20					4	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT = 2	2	Écrit	4	Ecrit transversal sur les 2 matières
Matière	S2	Droit de la publicité foncière	10					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Comptabilité de la copropriété	18					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S2	Fournir un appui juridique à la prise de décision en mobilisant le raisonnement juridique en droit des affaires - RNCP381598C07							Oui	Oui	/					
UE	S2	UE 9 : Droit de l'urbanisme et de la construction	70				10	10	Oui	Oui						
Matière	S2	Copropriété et problématiques environnementales	11					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Droit de l'urbanisme	14					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Droit de la construction	18					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S2	Pratique de l'assurance de la construction	7					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
Matière	S2	Règlementation technique, diagnostics et pathologies du bâti	20					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S2	Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés - RNCP381598C02							Oui	Oui	/					
UE	S2	UE 10 : Droit du logement social	18				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Les acteurs du logement social	7					1	Non	Oui						
Matière	S2	Le statut Hlm du bail d'habitation	7					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	
Matière	S2	Le syndicat social	4					1	Non	Oui						
Bloc	S2	Gérer un contentieux en appliquant le droit des affaires - RNCP381598C09							Oui	Oui	/					
UE	S2	UE 11 : Droit du contentieux	25				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du procès	16					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	
Matière	S2	Voies d'exécution	9					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
Bloc	S2	Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances - RNCP381598C03							Oui	Oui	/					
Contribuer à la transformation en contexte professionnel - RNCP381598C04																
UE	S2	UE 12 : Méthodologie	7		12		4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Méthodes de recherche et usage raisonné du web	7					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Note Ecrit +
Matière	S2	Définition du PPA - accompagnement et séminaire d'actualité			12			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1	
Total semestre 2			204		12		30									
Total année			386		26		60									22

Jaune : Inverser et uniformiser toutes les rédaction RNCP - XXX

Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	MÉTIERS DU NOTARIAT	
PARCOURS-TYPE	Comptable-taxateur	
Session LP	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Les publics de formation continue doivent réaliser un stage d'une durée de 3 mois minimum, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport d'activité. Les apprenants en formation initiale doivent réaliser un stage de 20 semaines donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE6). Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		

Licence Pro		Métiers du notariat											Session unique		
Parcours-type		Comptable Taxateur											Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre UE	S1	SEMESTRE 5							Oui	Oui					
	S1	UE1					16	16	Oui	Oui					
BLOC	S1	RNCP40070BC06 - Participer à la gestion des activités administratives d'une étude notariale													
Bloc	S1	<i>Comptabilité générale</i>													
Matière	S1	Comptabilité (principes généraux, schémas d'écritures comptables...)	Porteur		33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	S1	Principes fondamentaux du droit comptable	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
Matière	S1	Procédures comptables	Porteur			15	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S1	<i>Fiscalité générale et taxes</i>													
Matière	S1	Fiscalité des actes notariés	Porteur		30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
Matière	S1	Initiation à la taxation des actes	Porteur		18		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
BLOC	S1	RNCP35923BC02 - Exploiter des données à des fins d'analyse RNCP40070BC07 - Apporter une assistance juridique au notaire													
UE	S1	UE2					12	12	Oui	Oui					
Bloc	S1	<i>Droit des contrats notariés</i>													
Matière	S1	Vente et immobilier	Porteur		30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2
Matière	S1	Droit des sûretés	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Bloc	S1	<i>Droit patrimonial de la famille</i>													
Matière	S1	Droit des régimes matrimoniaux, PACS, concubinage	Porteur		24		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	S1	Droit des succession et des libéralités	Porteur		30		3	3	Oui	Oui					
Bloc	S1	<i>Droit des affaires</i>													
Matière	S1	Droit des sociétés - fonds de commerce	Porteur		12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
BLOC	S1	RNCP35923BC01 - Utiliser les outils numériques de référence RNCP35923BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère													
UE	S1	UE3					2	2	Oui	Oui					
Matière	S1	Informatique notariale	Porteur			6									
Matière	S1	Anglais juridique	Porteur			15		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
		total semestre 5			195	36	30								
Semestre UE	S2	SEMESTRE 6							Oui	Oui					
BLOC	S2	RNCP35923BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle													
UE	S2	UE4					3	3							
Bloc	S2	<i>Environnement juridique et social du comptable taxateur</i>													
Matière	S2	Structure juridique d'un office notarial	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
Matière	S2	Droit social et gestion RH appliquée au notariat	Porteur		15		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
Matière	S2	Déontologie et responsabilité professionnelle	Porteur		12		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
BLOC	S2	RNCP40070BC08 - Produire des documents dans le contexte professionnel du notariat													
UE	S2	UE5 :					9	9	Oui	Oui					
Bloc	S2	<i>Comptabilité notariale</i>													
Matière	S2	Comptabilité appliquée au notariat	Porteur		36		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	S2	Pratique de la comptabilité notariale	Porteur			15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S2	<i>Techniques de taxation</i>													
Matière	S2	Pratique de la taxation des actes notariés	Porteur			15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S2	Taxation des actes complexes	Porteur		18		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5
BLOC	S2	RNCP35923BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel													
UE	S2	UE6					11	11	Oui	Oui					
Matière	S2	Projet tutoré / PPA	Porteur			35	11	11	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3
BLOC	S2	RNCP35923BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel													
UE	S2	UE7					7	7	Oui	Oui					
Matière	S2	Pratique professionnelle (Stage ou alternance)	Porteur				7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer	
		total semestre 6			90	65	30								
		total année			285	101	60								27,5
		total présence sur site			443,5								semaine de révision		30

Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	
Session	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention</i>
		<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Un stage de 20 semaines minimum est obligatoire pour les stagiaires de formation continue et les étudiants en formation initiale, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport. Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, n'ayant pas le statut de demandeur d'emploi peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application mais seront néanmoins également tenus de fournir un projet professionnel appliqué donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport.		
Autres modalités		
L'UE projet professionnel appliqué donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA), incluant une thématique spécifique décidée avec l'entreprise.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
Il est organisé une session de seconde chance donnant aux apprenants la possibilité de valider les blocs d'enseignements qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Peuvent se présenter en seconde chance tous les étudiants ajournés à un bloc quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L'étudiant compose sur les UE non validées en session 1, à l'exception des UE en contrôle continu, dont les notes sont reportées en seconde chance. Seul le bloc "Approfondir ses savoirs professionnels" est évalué en session unique, sans seconde chance possible.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 à chacun des quatre blocs qui composent la formation.		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
- Les blocs et semestres sont validés isolément. - Les UE se compensent isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		

Licence Pro		Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session / chance
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	260			28	28	Oui	Non					9			
Bloc	S1	Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	140			16	16	Oui	Non								
UE	S1	Les régimes de protection juridique	40			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Oral	1	
UE	S1	Droits et responsabilités de la personne protégée	70			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Oral		
UE	S1	Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	Adapter l'accompagnement à la personne protégée	120			12	12	Oui	Non								
UE	S1	Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et accompagnement	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2	Oral	1	
UE	S1	Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Communication	60			6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 CT= 1	2 CC + 1 CT	Oral	1	Oral	1	
Semestre	S2	SEMESTRE 6	140	51		32	32	Oui	Non					6			
Bloc	S2	Agir en tant que professionnel de la protection juridique	100			10	10	Oui	Non								
UE	S2	Gestion budgétaire et administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral	1	
UE	S2	Gestion patrimoniale et fiscale	40			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral	1	
UE	S2	Métier de MJPM: modes d'exercice, déontologie et responsabilités	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Oral/Écrit				
Bloc	S2	Approfondir ses savoirs professionnels	40	51		22	22	Oui	Non								
UE	S2	Anglais		21		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		1					
UE	S2	Projet Tutoré - Rapport écrit et soutenance orale	30			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1			Session unique
UE	S2	Projet professionnel appliqué (rapport, soutenance) alternant/stage 5 mois 700h minimum	10	30		13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1			Session unique
		TOTAL année	400	51		60								15			

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PUBLIC	
Parcours-type	Droit des collectivités territoriales	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En Master 1 : S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
En Master 2 : Au cours de l'année universitaire, <u>l'étudiant en formation initiale doit :</u> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche.		
<u>L'apprenant en reprise d'étude doit:</u> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche. - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
Parcours-types	Droit des entreprises	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français M2 : Français sauf UE1, UE6 et UE7 dispensées en Anglais.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En master 1 : S'il le souhaite, l'apprenant pourra effectuer un stage facultatif d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. En master 2 : Au cours de l'année universitaire, l'apprenant en formation initiale ou en reprise d'étude devra : - soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. L'apprenant en formation continue devra : - soit réaliser un mémoire de recherche. - soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les apprenants qui financent le coût de formation à titre individuel, ont la possibilité de suivre chacune des années du parcours Master Droit des entreprises sur une ou sur deux années universitaires, selon le rythme suivant : - <u>en Master 1</u> : Année 1 : Semestre 1 : UE1 - UE3 - UE4 - UE6 - UE9 / Semestre 2 : UE10 - UE13 - UE15 - UE18 Année 2 : Semestre 1 : UE2 - UE5 - UE7 - UE8 / Semestre 2 : UE11 - UE12 - UE14 - UE16 - UE17 - <u>en Master 2</u> : Année 1 : Semestre 3 : UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 / Semestre 4 : UE9 - UE10 - UE11 - UE12 - UE13 Année 2 : Semestre 3 : UE6 - UE7 - UE8 / Semestre 4 : UE14 - UE15 - UE16 - UE17		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
Parcours-types	Droit des assurances	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français M2 : Français sauf aux UE4 et UE16 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En master 1 : S'il le souhaite, l'apprenant pourra effectuer un stage facultatif d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. En master 2 : Au cours de l'année universitaire, l'apprenant en formation initiale ou en reprise d'étude devra : - soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. L'apprenant en formation continue devra : - soit réaliser un mémoire de recherche. - soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les apprenants qui financent le coût de formation à titre individuel, ont la possibilité de suivre chacune des années du parcours Master Droit des assurances sur une ou sur deux années universitaires, selon le rythme suivant : - en Master 1 : Année 1 : Semestre 1 : UE1 - UE3 - UE4 - UE6 - UE9 / Semestre 2 : UE10 - UE13 - UE15 - UE18 Année 2 : Semestre 1 : UE2 - UE5 - UE7 - UE8 / Semestre 2 : UE11 - UE12 - UE14 - UE16 - UE17 - en Master 2 : Année 1 : Semestre 3 : UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 / Semestre 4 : UE9 - UE10 - UE11 - UE12 - UE13 Année 2 : Semestre 3 : UE6 - UE7 - UE8 / Semestre 4 : UE14 - UE15 - UE16 - UE17		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
Parcours-type	INGENIERIE DU PATRIMOINE FOAD	
Session M1		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Il existe une session unique d'examen dont les dates sont arrêtées en début d'année par l'établissement. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors des dates définies pour l'organisation de ces sessions. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT SOCIAL	
Parcours-type	Droit social de l'entreprise FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1: Français sauf les UE1, 2, 8 et 9 dispensées en Anglais. / M2: Français sauf les UE1et 2 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale d'une semaine dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétence.</p> <p>En Master2, Au cours de l'année universitaire, l'étudiant en formation initiale doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche <p>L'apprenant en reprise d'étude doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche, - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. 		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examinateur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT SOCIAL								Session u
Parcours-type		Droit social de l'entreprise FOAD								Contrôle Continu
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum
Semestre	S1	Semestre 1	181	30	30	Oui	Oui			
Bloc	S1	RNCP38160BC05 - Analyser, conseiller et rédiger sur des problématiques de droit social								
UE	S1	UE 1 - Approfondissements en droit social 1								
Matière	S1	Droit des conditions de travail	37,5	8	8			CC&CT	CC 2 / CT 4	2
Matière	S1	Droit de l'emploi	37,5	8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Bloc	S1	RNCP38160BC06 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en droit social en mobilisant le raisonnement juridique RNCP38160BC09 - Contextualiser les règles de droit social dans un environnement plus large								
UE	S1	UE 2 - Transformations contemporaines du droit social								
Matière	S1	Droit de la protection sociale complémentaire	20	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	S1	Droit pénal du travail	20	3	3			CT (Contrôle terminal)		
Matière	S1	Droit du travail et transformation numérique	20	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	S1	Droit du travail et droit de l'environnement	20	3	3			CT (Contrôle terminal)		
Bloc	S1	RNCP38160BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances								
UE	S1	UE 3 - Langue vivante étrangère 1								
Matière	S1	Anglais	20	2	2			CCI (CC Intégral)		2
Bloc	S1	RNCP38160BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques								
UE	S1	UE 4 - Méthodologie et compétences informationnelles 2								
Matière	S1	Méthodologie renforcée mémoire / Rapport d'activité	6			Oui	Oui			
Semestre	S2	Semestre 2	77,5	30	30	Oui	Oui			
Bloc	S2	RNCP38160BC07 - Rédiger et négocier des actes juridiques de droit social								
UE	S2	UE 5 - Approfondissements en droit social 2								
Matière	S2	Droit de la négociation collective	37,5	8	8			CC&CT	CC 2 / CT 4	2
Bloc	S2	RNCP38160BC06 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en droit social en mobilisant le raisonnement juridique								
UE	S2	UE 6 - Environnement sociétair e et santé au travail								
Matière	S2	Droit du travail et structures sociétaires	20	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	S2	Santé au travail	20	3	3			CT (Contrôle terminal)		
Bloc	S2	RNCP38160BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel								
UE	S2	Mémoire / Rapport d'activité								
Matière	S2	Rapport d'activité / Mémoire		16	16	Oui	Oui			

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Expertise de justice, professionnels de la santé	
		<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
<p><i>Le candidat ayant obtenu le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, professionnels de santé de l'Université Toulouse Capitole" ou le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" peut postuler au M2 mention Droit de la santé, parcours Expertise de justice, professionnels de la santé. Dans ce cas, les notes obtenues en DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé" ou en Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" en seront reprises en Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé" pour l'UE1, l'UE3, l'UE4, l'UE6 et l'UE7.</i></p> <p><i>Pour obtenir le Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de la santé", le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5, à l'exception de la matière "la transaction".</i></p>		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de la santé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	45,5	149,5	30		Oui	Oui						
Bloc	S1	RNCP38194BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38194BC07 - Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé 1/2 RNCP38194BC08 - Promouvoir la qualité, la sécurité, le développement durable en santé												
UE	S1	UE 1 : <u>Méthodologie scientifique et juridique</u>	13,5	14,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT		6		1	
Matière	S1	Formation à la recherche juridique	6	3		3			CT (Contrôle terminal)	3			1	1 heure de recherche sur Légifrance
Matière	S1	Méthodologie de recherche scientifique	4	3		2			CCI (CC Intégral)	2	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S1	Les fondamentaux de la recherche scientifique	2											Matière non évaluée
Matière	S1	Prise en charge des données de santé	1,5	8,5		1			CCI (CC Intégral)	1	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Bloc	S1	RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés 1/2 RNCP38194BC06 - Intégrer le droit des patients dans sa pratique professionnelle RNCP38194BC07 - Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé 2/2 RNCP38194BC09 - Participer à la gestion des ressources humaines des structures de santé												
UE	S1	UE 2 : <u>Introduction au droit de la santé</u>	6,5	69	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	S1	Le système de santé	1,5	21		2			CCI (CC Intégral)		2			1 QCM
Matière	S1	Introduction au droit des établissements médicaux sociaux		12										Matière non évaluée
Matière	S1	Le droit de la relation de soin	2	21		2			CCI (CC Intégral)		2			1 QCM
Matière	S1	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3	15		2			CCI (CC Intégral)		2			1 QCM
Bloc	S1	RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés 2/2 RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 1/4												
UE	S1	UE 3 : <u>Régimes d'indemnisation</u>	25,5	66	18	18	Oui	Oui					4,5	
Matière	S1	Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24		12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Cas pratiques
Matière	S1	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21										
Matière	S1	Assurances et indemnisation	6	21		6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	Cas pratiques
Total semestre 3			45,5	149,5	30									

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de la santé										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S2	SEMESTRE 4	72	98,5	30		Oui	Oui							
Bloc	S2	RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé 1/2													
UE	S2	UE 4: Cadre scientifique et juridique de l'expertise	15	18	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		4				
Matière	S2	Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social	9	9									Matière non évaluée		
Matière	S2	Méthodologie et validation scientifique	3	4,5		2			CCI (CC Intégral)		2		QCM		
Matière	S2	Analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5		3			CCI (CC Intégral)		2		QCM		
Bloc	S2	RNCP38194BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 2/4													
UE	S2	UE 5 : Mise en pratique de l'expertise	18,5	28	15	15	Oui	Oui	CC&CT		4	Écrit	3		
Matière	S2	Méthodologie de l'expertise	3	3		14			CC&CT	CC=5 / CT = 10	2	Écrit	3	Pour le contrôle continu: réalisation d'une expertise collective Pour le contrôle terminal: expertise individuelle	
Matière	S2	Schéma directeur d'une expertise		3											
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12											
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - suivi des expertises collectives : 1 choix parmi les 5 options de spécialité parmi:		10											
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 1		10											
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 2		10											
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 3		10											
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 4		10											
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 5		10											
Matière	S2	La transaction	1,5			1			CCI (CC Intégral)	2	2			Cas pratique	
Bloc	S2	RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé 2/2 RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 3/4													
UE	S2	UE 6 : Les différents acteurs et parcours de l'expertise	15	34,5	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6				
Matière	S2	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM	
Matière	S2	L'expert devant les juridictions administratives	1,5	1,5										La matière n'est pas évaluée	
Matière	S2	L'expert devant les juridictions pénales	1,5	3										La matière n'est pas évaluée	
Matière	S2	Les outils et principes de la transaction	4,5	15		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM	
Matière	S2	Le sapiteur, le collègue d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5		1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM	
Matière	S2	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5										La matière n'est pas évaluée	

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de la santé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S2	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 4/4												
UE	S2	UE 7 - Détermination et évaluation des préjudices	23,5	18	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	S2	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3		1			CCI (CC Intégral)		2		Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM	
Matière	S2	Evaluation médicale du préjudice	11,5	9		2			CCI (CC Intégral)		2		Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM	
Matière	S2	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6		2			CCI (CC Intégral)		2		Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM	
Total semestre 4			72	98,5	30									
Total année			117,5	248	60								8,5	
			365,5											

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT FISCAL	
PARCOURS TYPE	Contentieux Fiscal et Douanier	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit Fiscal parcours contentieux fiscal et douanier en contrat de professionnalisation.		
EVALUATION, NOTATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
<i>Chaque UE fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu et/ou en contrôle terminal. Les UE sont compensables entre elles, ainsi que les deux semestres constituant la formation.</i>		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT FISCAL										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux fiscal et douanier - parcours FC										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 3													
UE	S1	UE Préliminaire: Rappels contrôle fiscal	10	10	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				1		
UE	S1	UE 1 : Contentieux de l'impôt	35	68	20	20	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Écrit	3		
Matière	S1	La réclamation contentieuse	3	10											
Matière	S1	Le contentieux devant le juge administratif de l'impôt	9	20											
Matière	S1	Le contentieux devant le juge judiciaire de l'impôt	3	12											
Matière	S1	Les contentieux du recouvrement	12	14											
Matière	S1	Contentieux de l'UE	8	12											
UE	S1	UE 2 : Contentieux spéciaux de l'impôt	20	33	12	12	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Écrit	2		
Matière	S1	Contentieux administratifs annexes	4	11											
Matière	S1	Contentieux des perquisitions	2	3											
Matière	S1	Contentieux européen des droits de l'Homme	6	12											
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	8	7											
UE	S1	UE 3 : Contentieux pénal	30	44	12	12	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Écrit	2		
Matière	S1	Droit pénal fiscal	7	11											
Matière	S1	Droit fiscal pénal	11	21											
Matière	S1	Le jugement et son application	8	6											
Matière	S1	Ministère public et poursuites pénales en matière fiscale	4	6											
UE	S1	UE 4 : Contentieux douanier	8	17	5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1		
		total semestre	103	172	53	53									
Semestre	S2	SEMESTRE 4													
UE	S2	UE 5 : Grand Oral			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3		
		total semestre			7	7									
		total année	103	172	60	60							12		

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
PARCOURS-TYPE	Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté - en apprentissage	
		<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage possible accessible en alternance		
Autres modalités		
Le Master 2 ALED est ouvert en alternance, uniquement en contrat d'apprentissage		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE									session unique		Observation session d'exams
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté en apprentissage DMDAB2-200									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée		
Journée de rentrée + Présentation de la plateforme Moodle			3										
Semestre	S1	SEMESTRE 3											
bloc	S1	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté											
UE	S1	UE 1 : Négociation et management des entreprises en difficultés 1											
Matière	S1	Prévention et technique de négociation appliquées aux entreprises en difficultés	3	9		8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Management des entreprises en difficultés	33										
Matière	S1	Gestion financière	15										
bloc	S1	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise											
UE	S1	UE 2 : Arbitrage des contrats et détermination du passif											
Matière	S1	Etablir le passif antérieur	1,5	6		11	11	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir passif postérieur	1,5	6									
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : contrats en cours, cessions de contrats	1,5	6									
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : baux professionnels	1,5	6									
bloc	S1	RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté											
UE	S1	UE 3 : Préparation de l'issue											
Matière	S1	Etablir l'actif : droit des patrimoines et des sûretés appliqué aux entreprises en difficulté	6	14		7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Les plans	12	3									
Matière	S1	Cession d'entreprise	6										
Matière	S1	Réalisation d'actifs	3	9									
Matière	S1	Projet de répartition	4	2									
total semestre 3			91	61	26								
Semestre	S2	SEMESTRE 4											
Bloc	S2	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté											
Matière	S2	UE 4 : Expertise juridique											
Matière	S2	Droit international et européen des procédures collectives et droit comparé	6			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Droit spécial des procédures collectives (Banque, copropriété en difficulté, établissements agricoles)	3	12									
Matière	S2	Procédure civile appliquée aux procédures collectives	3	12									
Bloc	S2	RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté											
UE	S2	UE 5 : Négociation et management des entreprises en difficultés 2											
Matière	S2	Contrôle de gestion	15										
Matière	S2	Restructuration d'une entreprise (aspects fiscaux et managériaux)	15										
Matière	S2	Aspects fiscaux du droit des entreprises en difficultés	3	12									
Bloc	S2	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté											
UE	S2	UE 6 : Exercice professionnel											
Matière	S2	Gestion d'une étude				15	15	Oui	Oui				
Matière	S2	Déontologie professionnelle et statut des administrateurs et mandataires judiciaires et règles professionnelles	18			4	4			CT (Contrôle terminal)	Oral	3	
Matière	S2	Rapport d'activité	8										
Matière	S2	Introduction à la pratique des logiciels professionnels	3			10	10			CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Recherche documentaire	3										
Matière	S2	Anglais de spécialité	22			1	1			CCI (CC Intégral)	À déterminer		
Bloc	ANNUEL	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel											
UE	ANNUEL	DU Expertise sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en difficulté											
total semestre 4			69	38	7	7		Oui	Oui	CC&CT	Projet	3	
total année			262	135	60							21	

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
PARCOURS-TYPE	Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté	
		<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Stage d'une durée de 12 à 24 semaines. Pour les personnes en activité, l'activité professionnelle peut servir de stage		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Journée de rentrée + Présentation de la plateforme Moodle			3									
bloc	S1	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté										
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Négociation et management des entreprises en difficultés 1			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Prévention et technique de négociation appliquées aux entreprises en difficultés	3	9								
Matière	S1	Management des entreprises en difficultés	33									
Matière	S1	Gestion financière	15									
bloc	S1	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise										
UE	S1	UE 2 : Arbitrage des contrats et détermination du passif			12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir le passif antérieur	1,5	6								
Matière	S1	Etablir passif postérieur	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : contrats en cours, cessions de contrats	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : baux professionnels	1,5	6								
Matière	S1	Droit social des entreprises en difficulté et préparation d'un Plan de sauvegarde de l'emploi	12	18								
bloc	S1	RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté										
UE	S1	UE 3 : Préparation de l'issue			10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir l'actif : droit des patrimoines et des sûretés appliqué aux entreprises en difficulté	6	14								
Matière	S1	Les plans	12	3								
Matière	S1	Cession d'entreprise	6									
Matière	S1	Réalisation d'actifs	3	9								
Matière	S1	Projet de répartition	4	2								
total semestre 3			103	79	30							

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4										
Bloc	S2	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté						Oui	Oui			
Matière	S2	UE 4 : Expertise juridique			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Droit international et européen des procédures collectives et droit comparé	6	14								
Matière	S2	Droit spécial des procédures collectives (Banque, copropriété en difficulté, établissements agricoles)	3	12								
Matière	S2	Procédure civile appliquée aux procédures collectives	3	12								
Bloc	S2	RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté										
UE	S2	UE 5 : Négociation et management des entreprises en difficultés 2			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Contrôle de gestion	15									
Matière	S2	Restructuration d'une entreprise (aspects fiscaux et managériaux)	15									
Matière	S2	Aspects fiscaux du droit des entreprises en difficultés	3	12								
Bloc	S2	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté										
UE	S2	UE 6 : Exercice professionnel			16	16	Oui	Oui				
Matière	S2	Gestion d'une étude	18						CT (Contrôle terminal)	Oral	3	
Matière	S2	Déontologie professionnelle et statut des administrateurs et mandataires judiciaires et règles professionnelles										
Matière	S2	Rapport de stage	8						CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Introduction à la pratique des logiciels professionnels	3									
Matière	S2	Recherche documentaire	3									
Matière	S2	<i>Anglais de spécialité</i>	22			1			CCI (CC Intégral)	À déterminer		
		total semestre 4	99	50	30							
		total année	202	129	60						18	

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
PARCOURS-TYPE	Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et Stratégies Patrimoniales	
		<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit du Patrimoine parcours Droit Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et stratégies patrimoniales sous contrat de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
L'obtention du D.U. Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME avec une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 entraîne une dispense du bilan patrimonial (UE4).		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Pour obtenir le semestre 2, une note supérieur ou égale à 8/20 doit être obtenue à la soutenance du bilan patrimonial appliqué		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et stratégies patrimoniales								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3			40	30	Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé	51	108	15	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	9					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens		15								
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale		24								
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales	12	18								
Matière	S1	Fiscalité immobilière	12	21								
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	9	21								
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie	12									
UE	S1	UE 2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine professionnel	26	57	10	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Techniques comptables	3	12					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (1)	8	15								
Matière	S1	Patrimoine social	6	9								
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	9	18								
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)		3								
UE	S1	UE3 : Mettre en œuvre les stratégies patrimoniales	30	105	15	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Investissements immobiliers	6	24					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Droit international privé		12								
Matière	S1	Garanties		9								
Matière	S1	Allocation d'actifs	12	15								
Matière	S1	Approche macro-économique des marchés		9								
Matière	S1	Statut des conseillers du patrimoine		6								
Matière	S1	Intermédiation		9								
Matière	S1	Expertise en communication commerciale	12	12								
Matière	S1	Valeurs mobilières		9								
		total semestre 3	107	270	40	30						
Semestre	S2	Semestre 4			20	30	Oui	Oui				
UE	S2	UE4: Stratégies patrimoniales			20	30	Oui	Oui				
Matière	S2	Stratégies patrimoniales	39	30		10			CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		Les apprenants doivent rédiger en groupe un bilan patrimonial portant sur une étude de cas proposée par la direction pédagogique. Le bilan fera l'objet d'une soutenance individuelle.
						20				CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	
		Total semestre 4	39	30	20							
		Total année	146	300	60						12	

COMPOSANTE	DROIT	parcours Juriste de Copropriété
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS-TYPE	Juriste de Copropriété	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En première ou en seconde année, les apprenants qui ne sont pas alternants (apprentissage ou professionnalisation) doivent effectuer un stage d'une durée minimale de 16 semaines. Le stage est évalué en suivant les mêmes modalités que le projet professionnel appliqué.		
Autres modalités		
Le master mention Droit des affaires, parcours Juriste de copropriété accueille prioritairement du public alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les apprenants passent au second semestre du Master 1 une certification en langue Linguaskills		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
<i>Les unités d'enseignements sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</i>		
Compensation		
Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. Seule l'UE11 Projet professionnel appliqué du Master 2ème année n'est pas compensable et doit être validée isolément.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de <u>master</u>		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Juriste de Copropriété										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1	182		14		30								10
Bloc	S1	Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques - RNCP381868C01							Oui	Oui	/				
UE	S1	UE 1 : Protection des données informatiques	14				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S1	Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés - RNCP381598C02							Oui	Oui	/				
UE	S1	UE 2 : Droit des professionnels de l'immobilier	17				3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	Acteurs de la vie professionnelle et organisation des entreprises	7					1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S1	Statut et missions	10					1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Bloc	S1	Créer une entreprise et accompagner son fonctionnement, son développement, sa transmission, sa restructuration - RNCP381598C10							Oui	Oui	/				
UE	S1	UE 3 : Droit de l'entreprise	43				8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	L'entreprise individuelle	14					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Matière	S1	L'entreprise sociétaire	17					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise (individuelle et sociétaire)	12					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Bloc	S1	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires - RNCP381598C06							Oui	Oui	/				
UE	S1	UE 4 : Droit des contrats	74				10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Vente immobilière, prêts et garanties	31					4	Non	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2	2	Écrit	3
Matière	S1	Droit des baux	29					4	Non	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2	2	Écrit	3
Matière	S1	Droit commun des assurances	14					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S1	Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés - RNCP381598C02							Oui	Oui	/				
UE	S1	UE 5 : Culture générale en matière immobilière	34				4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Histoire du droit de la copropriété	3												
Matière	S1	Histoire des baux	3					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Matière	S1	Histoire de l'habitat	3												
Matière	S1	Transition écologique et RSE dans l'immobilier	14					1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S1	Sociologie de la copropriété	11					1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S1	Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances - RNCP381598C03							Oui	Oui	/				
UE	S1	UE 6 : Langue vivante : anglais			14		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Total semestre 1			182		14		30								
Semestre	S2	SEMESTRE 2	204		12		30								12
Bloc	S2	Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques - RNCP381868C01							Oui	Oui	/				
UE	S2	UE 7 : Informatique professionnelle	12				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S2	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires - RNCP381598C06							Oui	Oui	/				
UE	S2	UE 8 : Droit de la propriété immobilière	72				10	10	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit des biens immobiliers	24					4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S2	Droit de la copropriété des immeubles bâtis - mise en situation	20					4	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT = 2	2	Écrit	4
Matière	S2	Droit de la publicité foncière	10					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S2	Comptabilité de la copropriété	18					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S2	Fournir un appui juridique à la prise de décision en mobilisant le raisonnement juridique en droit des affaires - RNCP381598C07							Oui	Oui	/				
UE	S2	UE 9 : Droit de l'urbanisme et de la construction	70				10	10	Oui	Oui					
Matière	S2	Copropriété et problématiques environnementales	11					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S2	Droit de l'urbanisme	14					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S2	Droit de la construction	18					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2
Matière	S2	Pratique de l'assurance de la construction	7					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Matière	S2	Règlementation technique, diagnostics et pathologies du bâti	20					2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S2	Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés - RNCP381598C02							Oui	Oui	/				
UE	S2	UE 10 : Droit du logement social	18				2	2	Oui	Oui					
Matière	S2	Les acteurs du logement social	7					1	Non	Oui					
Matière	S2	Le statut Hlm du bail d'habitation	7					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5
Matière	S2	Le syndicat social	4					1	Non	Oui					
Bloc	S2	Gérer un contentieux en appliquant le droit des affaires - RNCP381598C09							Oui	Oui	/				
UE	S2	UE 11 : Droit du contentieux	25				2	2	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit du procès	16					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5
Matière	S2	Voies d'exécution	9					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Bloc	S2	Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances - RNCP381598C03 Contribuer à la transformation en contexte professionnel - RNCP381598C04							Oui	Oui	/				
UE	S2	UE 12 : Méthodologie	7		12		4	4	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodes de recherche et usage raisonné du web	7					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S2	Définition du PPA - accompagnement et séminaire d'actualité			12			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1
Total année			386		26		60								22

Jaune : Inverser et uniformiser toutes les rédaction RNCP - XXX

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	TSM	
MENTION	MANAGEMENT SECTORIEL	
Parcours-type	Management du sport FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français sauf les UE3 et UE8 dispensées en Anglais M2 : Français sauf les UE3 et UE6 dispensées en Anglais		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En Master 1 :		
L'apprenant en formation initiale doit :		
- effectuer un stage d'une durée minimale de 12 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
L'apprenant en reprise d'étude ou en formation continue doit :		
- soit effectuer un stage d'une durée minimale de 12 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser une mise en situation sur la base d'un sujet communiqué par l'équipe pédagogique. Le choix du stage ou de la mise en situation devra être fait au plus tard le 30 octobre de l'année d'inscription.		
En Master 2 :		
L'étudiant choisit pour l'UE 6 soit le choix 1 « voie professionnelle » soit le choix 2 « voie recherche ».		
L'étudiant en formation initiale doit :		
- soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche.		
L'apprenant en reprise d'étude doit:		
- soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. - soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le(s) responsable(s) de formation. Dans tous les cas, le sujet du thème du rapport d'activité, de stage ou le sujet du mémoire doit être validé préalablement par le(s) responsable(s) de formation. Le rapport ou mémoire rendu donnera lieu à une notation et fera l'objet d'une soutenance.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensatio		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ	
COMPOSANTE/Structure	AC
LIBELLÉ	Coopérer pour Animer la Transition des Territoires
Session DU	<p style="text-align: center;"><i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme</i></p> <p>Session unique</p> <p style="text-align: center;"><i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i></p>
LANGUE ENSEIGNEMENT	
Français	
REDOUBLEMENT	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>	
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme	
PROFESSIONNALISATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>	
Stages	
Pas de stage	
Autres modalités	
Les alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires sont dispensés de la soutenance. La note obtenue dans le cadre du Projet Professionnel Appliqué du Master 2, se substitue à la note de soutenance du DU.	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
Sessions d'examen	
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire.	
Les soutenances se déroulent en publiques et sont accessibles à tous les inscrits dans la formation. La présence des alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires est obligatoire.	
Seconde chance	
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
Validation	
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20	
Capitalisation/conservation	
Dans le cas où le stagiaire souhaite intégrer le M2 mention sciences économiques et sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires, la note du DU peut être reportée dans le cadre du semestre 4	
Compensation	

Diplôme d'université		Coopérer pour Animer la Transition des Territoires								1ère session		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc		Module 1 : Création et animation des liens créatifs			18							
Matière	ANNUEL	Dispositifs d'émergence des liens créatifs	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Théorie sur les dispositifs d'intermédiation créative et l'empowerment citoyen	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	1							
Matière	ANNUEL	Exemple d'empowerment	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	1							
Matière	ANNUEL	Cadre de confiance et point administratif	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	1							
Matière	ANNUEL	Le travail qui relie	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Outils de mise en œuvre de la transition par la coopération			31							
Matière	ANNUEL	Outils modes de vie : comment construire des projets systémiques qui font réellement changer les pratiques : volet pratique	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	Dispositifs de participation et présentation d'un codeveloppement	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Aproche théorique de la mise en récit coopérative	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Les tiers lieux de transition : prise en main du transitionnisme	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Economie de la transition : EFC, Fresque de la nouvelle économie, expérience d'un éco(lieu)système de transition, Mobilité	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	Economie de la transition : témoignage du projet de Terra	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	5							
Matière	ANNUEL	Impact des projets	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	5							
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Repères méthodologiques et stratégiques pour conduire et accompagner la transition des territoires			38	non	non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	
Matière	ANNUEL	Emotions et transition personnelle	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	Le pouvoir : apports sociologiques	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	2							
Matière	ANNUEL	Le pouvoir et le don : apports sociologique	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	2							
Matière	ANNUEL	Partage du constat sobriété : jeu coopératif sur la sobriété territoriale	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Partage du constat : transformation sociétale, résilience et adaptabilité climatique des territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Repères stratégiques dans un système complexe	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Outils modes de vie : comment construire des projets systémiques qui font réellement changer les pratiques : volet théorique	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	La coopération territoriale : comment rendre fonctionnel un écosystème d'acteurs autour d'un projet	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	2							
Matière	ANNUEL	Complexité et « maturité coopérative »	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Fabriques de territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Déployer la transition et apprendre par des projets pilotes : méthode de projet appliquée	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Complexité et maturité coopérative sur la transition des territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	2							
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Ateliers de réflexivité			12							
Matière	ANNUEL	Ateliers de réflexivité	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	8							
Matière	ANNUEL	Visite d'un tiers lieu ou une expérimentation de transition en autonomie	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	4							
Matière	ANNUEL				4							
		TOTAL			99							

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit et Religions	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Une autorisation de redoublement peut être exceptionnellement accordée par les enseignants du diplôme réunis en Commission d'admission ; elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise-en-place d'un parcours de formation individualisé.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
UE1 : Les épreuves écrites de l'UE peuvent prendre la forme de QCM		
UE 2 : L'épreuve du Grand Oral est accessible aux candidats qui ont suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3. Les justificatifs d'absence à un séminaire doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin du séminaire. Elle consiste une épreuve orale, coefficient 5 et pouvant prendre la forme de l'analyse d'une situation pratique – durée 30 mn – soutenue devant un jury composé a minima d'un enseignant-chercheur d'UT1 Capitoles et d'un représentant d'une des institutions et associations partenaires au diplôme.		
Seconde chance		
Une session de rattrapage est ouverte pour les stagiaires qui n'ont pas validé le diplôme lors de la première session avec une note globale supérieure ou égale à 10/20, ou qui auraient obtenu à une des UE une note globale inférieure 8/20. Cette seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première. Les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde. La session 2 est ouverte aux candidats présents en session 1 ou ayant justifié leur absence.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 et sans note éliminatoire.		
Capitalisation/conservation		
Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement		
Compensation		
Oui		
Note éliminatoire		
Note globale inférieure à 8/20 à l'une des UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit et Religions							1ère session			Seconde session/chance	
Parcours		Droit et Religions							Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Droit des religions											
Matière	ANNUEL	Cours introductif : religions et espace public	14										
Matière	ANNUEL	Droit public et religions	14	3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 / CC1	5 (4 matières module 1 + histoire religieuse de la France module 2)	Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Droit privé et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit des institutions et activités religieuses	14										
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Connaissances des religions											
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme, du christianisme et de l'islam	30	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Histoire religieuse de la France	14										
Matière	ANNUEL	Cultes et relations internationales	10										
UE	ANNUEL	UE 2		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 3 : méthodologie et formation juridique et religieuse											
Matière	ANNUEL	Séminaire introductif cadre historique et juridique	7										
Matière	ANNUEL	Techniques de médiation	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle I	7	5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral	
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle II	7										
Matière	ANNUEL	Sécularisations et statuts des cultes en Europe	7										
Matière	ANNUEL	Anthropologie religieuse	7										
		Total formation	152										

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit Pénitentiaire	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Une partie des enseignements se déroule en immersion dans une maison d'arrêt		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
L'ensemble des enseignements est évalué par la moyenne de deux notes :		
- Un travail d'exposé sur dossier thématique présenté en binôme faisant l'objet d'une note sur 20		
- Un grand oral portant sur un sujet transversal tiré d'une mise en situation faisant l'objet d'une note sur 20		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit, Santé mentale et Psychiatrie - Encadrer juridiquement la prise en charge hospitalière en santé mentale	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les contenus suivants seront mis en ligne à la disposition des stagiaires pour leur assurer les rappels nécessaires à la bonne compréhension des cours du diplôme, ils ne sont pas pris en compte dans le volume horaire de la formation :		
<ul style="list-style-type: none"> - Le système de santé français - Le droit de la relation de soins - La responsabilité du fait de l'activité médicale 		
Les modules 1, 2, 3, 4 et 6 sont ouverts à une inscription en ponctuel, avec une durée de validité de 3 ans dans le cas où l'étudiant souhaiterait s'inscrire au diplôme pour le valider en totalité.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le D.U. Droit, Santé Mentale et Psychiatrie est composé de trois unités d'enseignement subdivisées en 7 modules distincts. Chaque module est évalué par un QCM à froid (réalisé 1 semaine après la conclusion du module) et le diplôme dans son ensemble est évalué par une épreuve finale incluant :		
<ul style="list-style-type: none"> • Une étude de cas transversale à réaliser en groupe. • Une soutenance individuelle de cette étude de cas suivi d'un échange avec le jury. 		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours.</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 7/20 à l'épreuve oral (UE2)		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Diplôme d'université Droit, Santé mentale et Psychiatrie - Encadrer juridiquement la prise en charge hospitalière en santé mentale								Session Unique	
										Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Accès en bonus	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE		Le patient usager du système de santé mentale et psychiatrie				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Module 1	ANNUEL	Le patient, usager du système de santé mentale et de psychiatrie / La particularité du statut du patient en soins sans consentement	12	33	36	1	Non	Oui		QCM	1
UE		Les prises en charges spécifiques				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Module 2	ANNUEL	Les unités particulières et les structures pénitentiaires	12			1	Non	Oui		QCM	1
Module 3	ANNUEL	Les patients particulièrement vulnérables	12			1	Non	Oui		QCM	1
UE		Les intervenants dans le dispositif de prise en charge en santé mentale et psychiatrie				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Module 4	ANNUEL	La responsabilité des intervenants	3	8	18	1	Non	Oui		QCM	1
Module 5	ANNUEL	Le rôle des autorités administratives et des associations	9			1	Non	Oui		QCM	1
Module 6	ANNUEL	Le rôle des autorités judiciaires	12			1	Non	Oui		QCM	1
Module 7	ANNUEL	Santé mentale, droit et société	6			1	Non	Oui		QCM	1
Evaluation finale	ANNUEL					1				Ecrit + Oral	5 + 3
		TOTAL	66	41							15
			107		54						
		Total avec l'ensemble des enseignements		161							

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Traducteur-Interprète juridique	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le contrôle terminal des UE 1 et 2 peut prendre la forme d'un QCM réalisé sur la plateforme de cours en ligne. Il pourra être organisé lors d'un regroupement en présentiel.		
Le contrôle continu de l'UE 3 prend la forme d'une note de participation attribuée à l'issue des ateliers pratiques de compréhension d'actes juridiques.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les épreuves sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Traducteur-Interprète juridique								Session unique		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE		UE 1 : Connaissances juridiques										
Matière	ANNUEL	L'organisation juridictionnelle française (présentiel en visio)	1,5	10	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Matière	ANNUEL	Procédure pénale - pénologie (présentiel en visio)	5	20								
Matière	ANNUEL	Procédure civile (présentiel en visio)	1,5	10								
Matière	ANNUEL	Droit patrimonial de la famille (présentiel en visio)	1,5	10								
Matière	ANNUEL	Droit des étrangers (présentiel en visio)	8	10								
Matière	ANNUEL	L'administration pénitentiaire (présentiel en visio)	3									
UE		UE2 : Pratique de l'interprète-traducteur										
Matière	ANNUEL	Mise en conformité RGPD	3									
Matière	ANNUEL	Déontologie	3									
Matière	ANNUEL	L'interprétation des expertises psychiatriques	2									
Matière	ANNUEL	Les statuts d'exercice	3	3								
UE		UE 3 : Ateliers pratiques										
Bloc	ANNUEL	Compréhension d'actes juridiques divers	13		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	ANNUEL	Conférence de méthodologie (deux intervenants)	2									
Matière	ANNUEL	Documents en droit pénal (deux intervenants)	4									
Matière	ANNUEL	Documents en droit civil (deux intervenants)	4									
Matière	ANNUEL	Actes extra-judiciaires (deux intervenants)	3									
Bloc	ANNUEL	Techniques d'interprétation	9									
Matière	ANNUEL	Simulation de Garde à vue (deux intervenants)	3									
Matière	ANNUEL	Simulation de comparution immédiate (deux intervenants)	3									
Matière	ANNUEL	Simulation d'audience devant le juge des enfants (deux intervenants)	3									
Bloc	ANNUEL	Outils Techniques	5									
Matière	ANNUEL	Les outils informatiques (TAO, présentiel en visio)	2									
Matière	ANNUEL	Utiliser Chorus Pro (salle info)	3									
		Total	58,5	63								1

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Arbitrage	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement ne peut être autorisé qu'une fois à titre exceptionnel par le Président après avis du jury de diplôme. Il donne lieu à un parcours de formation personnalisé avec capitalisation des notes obtenues supérieures ou égales à la moyenne.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stages de prévu		
Autres modalités		
Trois exercices de type Moot court sont organisés dans le cadre de l'UE3, ils visent à mettre les stagiaires en positions d'arbitre, de demandeur et de défendeur.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les épreuves de contrôle continu peuvent prendre la forme de QCM en ligne		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées en cas de redoublement, à la demande du candidat.		
Compensation		
Les épreuves et les UE sont compensables entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Arbitrage								Session unique		
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 : Maîtriser la procédure			4	Non	Oui					
					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2
Bloc	ANNUEL	module 1 : Préparer la procédure										
Matière	ANNUEL	Introduction à l'arbitrage 1		3,5								
Matière	ANNUEL	Introduction à l'arbitrage 2		3,5								
Matière	ANNUEL	La convention d'arbitrage et l'arbitrabilité des litiges	7		1	Non	Oui	CC		1		
Matière	ANNUEL	Arbitrage d'investissement		7								
Matière	ANNUEL	Conseils pratiques sur les clauses		3,5								
Bloc	ANNUEL	module 2 : Accompagner les parties										
Matière	ANNUEL	Préparation de l'audience	3,5									
Matière	ANNUEL	Stratégies procédurales	14		1	Non	Oui	CC		1		
Matière	ANNUEL	Les actes et étude d'un règlement arbitral		3,5								
Matière	ANNUEL	Financement du procès	1,5	6								
UE	ANNUEL	UE 2 : Diriger l'instance arbitrale : l'arbitre			3	Non	Oui					
Matière	ANNUEL	Déontologie, éthique et désignation de l'arbitre	7									
Matière	ANNUEL	Pouvoirs et missions de l'arbitre	7									
Matière	ANNUEL	Arbitrage international	3,5									
UE	ANNUEL	UE 3 : Construire la sentence			8	Non	Oui					
Matière	ANNUEL	La prise de décision	3,5									
Matière	ANNUEL	L'exécution 1	3,5									
Matière	ANNUEL	L'exécution 2		3,5								
Matière	ANNUEL	La contestation	3,5		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 /CC 1	1	Écrit	2
Matière	ANNUEL	Séminaire libre	3,5									
Matière	ANNUEL	Séminaire 1 : synthèse et retour d'expérience	3,5									
Matière	ANNUEL	Séminaire 2 : synthèse et retour d'expérience	3,5									
Matière	ANNUEL	3 Moot court	21		5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		1		
		Total	85,5	30,5								6
				116								

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Expertise-Comptable de Justice	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le contrôle des connaissances consiste en :		
<ul style="list-style-type: none"> • Module d'enseignement théorique – les fondamentaux de l'expertise de justice - : épreuve écrite théorique d'une durée de 3 heures • Module d'enseignement pratique – l'expertise-comptable de justice - : remise d'un rapport d'expertise coefficient 1 et soutenance sous forme d'un grand oral devant un jury composé d'universitaire(s) et de praticien(s) coefficient 2. 		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Il n'est organisé de seconde session que pour le module d'enseignement théorique. Le cas échéant, cette seconde session doit avoir lieu dans le trimestre suivant la première session. La seconde session du module d'enseignement théorique n'est organisée que pour les candidats ayant passé les épreuves de la première session ou bénéficiant d'une absence justifiée.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Pas de compensation entre les modules		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite du module 2		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Expertise-Comptable de Justice							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	Module théorique : "Les fondamentaux de l'expertise de justice"			1	Non	Non						
Matière	ANNUEL	Introduction à l'expertise de justice	7		1	Non		CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Bloc	ANNUEL	<i>Le cadre juridique</i>											
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès		14									
Matière	ANNUEL	Les modes alternatifs de règlement des différends (MARD)	7										
Matière	ANNUEL	Le statut de l'expert	7										
Bloc	ANNUEL	<i>Cadre de l'expertise</i>											
Matière	ANNUEL	Règles générales de l'expertise	7	21									
Matière	ANNUEL	Déroulement des opérations d'expertise	3,5										
Matière	ANNUEL	Les attentes des magistrats	3,5	3,5									
Matière	ANNUEL	Règles spéciales de l'expertise	7	7									
Bloc	ANNUEL	Module applicatif : "L'expertise comptable de justice"			3	Non	Non						
Matière	ANNUEL	Introduction aux outils numériques	7	3,5	1								
Bloc	ANNUEL	<i>Le dispositif réglementaire</i>											
Matière	ANNUEL	Experts-comptables de justice : Inscription sur la liste d'experts	3										
Matière	ANNUEL	Les procédures collectives	7	3,5									
Matière	ANNUEL	Analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes	3,5		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	3			
Bloc	ANNUEL	<i>Pratique expertale en matière de chiffre</i>											
Matière	ANNUEL	Les principes de l'expertise civile, administrative et pénale et les missions de tiers-évalu	7										
Matière	ANNUEL	Evaluation des préjudices / Concurrence/ Perte de chance / Passif	3,5										
Matière	ANNUEL	Evaluation de l'entreprise	7										
Matière	ANNUEL	Indemnisation des préjudice corporels	4										
Matière	ANNUEL	Expertise de partie et procédure expertale conventionnelle	3,5										
Matière	ANNUEL	Avis de l'expert et méthodologie du rapport	3,5										
		TOTAL	91	52,5						6			
				143,5									

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Dans l'UE 1, Les épreuves de contrôle continu peuvent prendre la forme de QCM organisées en ligne. L'examen terminal prend la forme d'un projet portant sur la réalisation d'un dossier professionnel en groupe. Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté									Session Unique		
Parcours											Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés													
RNCP38201BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel													
UE	ANNUEL	UE 1 : Pratique et gestion des risques sociaux						Oui	Oui				
Matière	ANNUEL	module introductif : droit social et PSE		18									
Matière	ANNUEL	module 1 : Séminaire débat	3										
Matière	ANNUEL	module 2 : Les acteurs	6										
Matière	ANNUEL	module 3 : la poursuite de l'activité et le droit du travail	4										
Matière	ANNUEL	module 4 : le sort des créances sociales et salariales	4		4	4			CC&CT	CT 2 / CC 1	1	Projet	
Matière	ANNUEL	module 5 : les licenciements	6										
Matière	ANNUEL	module 6 : AGS	7										
Matière	ANNUEL	module 7: le contentieux	3										
Matière	ANNUEL	module 8 : séminaire d'actualisation en droit du travail	6										
Matière	ANNUEL	module 9 : compétences transversales : étude de dossier	4										
UE	ANNUEL	UE 2 : Aspects internationaux et européens						Oui	Oui				
Matière	ANNUEL	module introductif : droit international et européen des procédures collectives et droit comparé		14									
Matière	ANNUEL	module 10 : les avancées du droit européen	4										
Matière	ANNUEL	module 11: L'AGS et le droit européen		3									
Matière	ANNUEL	module 12 : La faillite internationale et les salariés	2		3	3			CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	ANNUEL	module 13 : les lois types de la CNUDCI		3									
Matière	ANNUEL	module 14 : séminaire de méthodologie juridique	12										
Matière	ANNUEL	module 15 : les classes de parties affectées et salariés	4										
Matière	ANNUEL	module 16 : Le contrat international de travail	6										
TOTAL			71	38	7								3
			109										

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT FISCAL	
PARCOURS-TYPE	Droit Fiscal de l'Entreprise - Parcours FC	
		<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-206-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit Fiscal parcours Droit Fiscal de l'Entreprise en contrat de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT FISCAL										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit Fiscal de l'Entreprise - parcours FC										Contrôle Continu		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3													
Bloc	S1	RNCP38197BC06 - Identifier et intégrer les problématiques fiscales des entreprises							Oui	Non					
UE	S1	UE 1 : Optimisation de l'imposition de l'activité courante des entreprises	39	35			15	15	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Écrit	3	
Matière	S1	Les fondamentaux de la comptabilité (sauf public experts comptables)	4												
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires (dont TVA appliquée aux immeubles)	12	12											
Matière	S1	Imposition du bénéfice (dont BNC)	16	12											
Matière	S1	Fiscalité des personnes publiques	4	4											
Matière	S1	Actualités fiscales	3	7											
UE	S1	UE 2 : Optimisation de la fiscalité des structures d'entreprises	39	24			15	15	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Écrit	3	
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	8	8											
Matière	S1	Fiscalité des groupes de sociétés	8												
Matière	S1	Fiscalité des restructurations	16	16											
Matière	S1	Contribution économique territoriale	7												
Bloc	S1	RNCP38197BC05 - Analyser, conseiller et rédiger sur des problématiques de droit fiscal national et international							Oui	Non					
UE	S1	UE 3 : Conseil au contribuable dans un contexte international	12	8			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Matière	S1	Fiscalité internationale	12	8											
Bloc	S1	RNCP38197BC07 - Gérer et assurer la protection des intérêts des contribuables							Oui	Non					
UE	S1	UE 4 : Optimisation de la situation fiscale des particuliers	24	24			8	8			CCI (CC Intégral)	2	Écrit	3	
Matière	S1	Imposition des revenus	12	12											
Matière	S1	Fiscalité du patrimoine	12	12											
Bloc	S1	RNCP38197BC08 - Assister les contribuables et gérer les procédures fiscales							Oui	Non					
UE	S1	UE 5 : Suivi des procédures fiscales	23	21			8	8	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Écrit	3	
Matière	S1	Contrôle fiscal	12	12											
Matière	S1	Contentieux fiscal (dont recouvrement)	11	9											
		total semestre 3	137	112			50	50							
Semestre	S2	SEMESTRE 4													
Bloc	S2	RNCP38197BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38197BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38197BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances RNCP38197BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel							Oui	Non					
UE	S2	UE 6 : Grand Oral					10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3	
Matière	S2	Formation à la recherche documentaire	4												
		total semestre 4	4				10	10							
		total année	141	112			60	60						17	

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	UFR Droit et Science Politique	
MENTION	DROIT SOCIAL	
PARCOURS-TYPE	Droit et Management Social de l'Entreprise	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Le parcours Droit et Management Social de l'Entreprise est uniquement ouvert en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)		
EVALUATION, NOTATION, ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMENS, SECONDE CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'alternant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT SOCIAL								session unique		
Parcours-type		Droit et Management Social de l'Entreprise - FI Alternance								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1										
UE	S1	UE 1 : Maîtriser le droit de la relation individuelle de travail 1	45		12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droit des relations individuelles de travail	30		12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3
Matière	S1	Droit des relations individuelles de travail - Séminaires applicatifs	15									
UE	S1	UE 2 : Maîtriser le déploiement de la stratégie et des outils RH 1	57		10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	8		
Matière	S1	Management et comportement organisationnel	15		3	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S1	Gestion de la paie	15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S1	Stratégie et environnement économique de l'entreprise	12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S1	Gestion de projet	15		3	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
UE	S1	UE 3 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH 1	18	9	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S1	Outils informatiques appliqués à la RH	18	9	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
UE	S1	UE 4 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH 1	18		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droit de l'environnement	18		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
UE	S1	UE 5 : Communiquer en milieu professionnel 1	21		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S1	LV1 : Anglais	21		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
		Total semestre 1	159	9	30	30	Oui	Oui				6
Semestre	S2	SEMESTRE 2										
UE	S2	UE 6 : Communiquer en milieu professionnel 2	42		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	4		
Matière	S2	Communication professionnelle	18		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S2	LV1 : Anglais	24		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
UE	S2	UE 7 : Maîtriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail 2	39		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S2	Droit social des entreprises en difficulté	21		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
Matière	S2	Droit International privé	18		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
UE	S2	UE 8 : Maîtriser le droit des relations sociales dans les organisations et sur le marché du travail	63		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S2	Histoire du mouvement social	18		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
Matière	S2	Droit du travail - Relations collectives du travail	30		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3
Matière	S2	Droit du travail - Relations collectives du travail - Séminaires applicatifs	15									
UE	S2	UE 9 : Maîtriser le droit de la protection sociale	45		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S2	Droit de la protection sociale - Principes généraux	30		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
Matière	S3	Droit de la protection sociale - Séminaires applicatifs	15									
UE	S2	UE 10 : Maîtriser le déploiement de la stratégies et des outils RH 2	24		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S2	Initiation aux pratiques de la GRH (formation/recrutement/GPEPP)	24		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
UE	S2	UE 11 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH 2	24		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	4		
Matière	S2	Initiation aux SI RH	15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S2	Transformation digitale de la fonction RH	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
UE	S2	UE 12 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH 2	15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	4		
Matière	S2	Initiation à l'analyse des risques RH	6		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S2	Initiation à la RSE	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
UE	S2	UE 13 : Appui à la transformation en contexte professionnel 2			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S2	Note alternance			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	1
		Total semestre 2	252		30	30	Oui	Oui				16
		Total année	411	9	60							22
				420								

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS-TYPE	Juriste d'Entreprises d'Assurances	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Obligatoire pour les publics de formation continue. La durée minimale de ce stage est de 16 semaines par année de formation.		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation. En M2, l'UE 10 n'est pas compensable avec les autres UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

DROIT DES AFFAIRES											Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Juriste d'entreprise d'assurances									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1												
Bloc	RNCP38159BC06	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des									Oui	/		
UE	S1	UE 1 - Compréhension du monde de l'assurance									Oui	Oui		
Matière	S1	Environnement de l'assurance	6		5	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	
Matière	S1	Droit du contrat d'assurance	24			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Assurance de protection juridique	6			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Bloc	RNCP38159BC07	Fournir un appui juridique à la prise de décision en mobilisant le raisonnement juridique en droit des affaires									Oui	/		
UE	S1	UE 2 - Droit des obligations									Oui	Oui		
Matière	S1	Responsabilité civile délictuelle	21		9	5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S1	Régime général de l'obligation	18			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	
Matière	S1	Droit des sûretés	18			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	
Bloc	RNCP38159BC09	Gérer un contentieux en appliquant le droit des affaires									Oui	/		
UE	S1	UE 3 - Traitement juridique et extrajudiciaire des litiges									Oui	Oui	2	
Matière	S1	Procédure civile appliquée	27			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2	2			
Bloc	RNCP38159BC06	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des									Oui	/		
UE	S1	UE 4 - Mise en conformité des entreprises d'assurance									Oui	Oui	2	
Matière	S1	Protection des données dans le secteur de l'assurance			48	7	3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S1	Compliance			24		4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Bloc	RNCP38159BC01	Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques									Oui	/		
UE	S1	UE 5 - Compétences extra-juridiques en entreprise									Oui	Oui		
Matière	S1	Anglais			39	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S1	Bureautique			18		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S1	Communication en milieu professionnel			15			Non	Oui					
		total semestre	135		87	30							12	
Semestre	S2	SEMESTRE 2									Oui	Oui		
Bloc	RNCP38159BC08	Négocier et rédiger des actes juridiques en droit des affaires									Oui	/		
UE	S2	UE 6 - Droit immobilier									Oui	Oui		
Matière	S2	Droit de la construction	21		10	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S2	Droit des baux d'habitation	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S2	Droit de la copropriété	24			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2	2			
Bloc	RNCP38159BC06	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des									Oui	/		
UE	S2	UE 7 - Droit des affaires									Oui	Oui		
Matière	S2	Droit de la consommation	45		9	9	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2	2			
Matière	S2	Droit du travail	24			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S3	Droit bancaire et financier	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
Bloc	RNCP38159BC06	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des									Oui	/		
UE	S2	UE 8 - Protection du patrimoine									Oui	Oui		
Matière	S2	Voies et techniques de recouvrement	45		6	6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	
Matière	S2	Droit patrimonial (régimes matrimoniaux et droit de l'entrepreneuriat)	21			3	Non	Oui			2			
Bloc	RNCP38159BC03	Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances									Oui	/		
UE	S2	UE 9 - Communication									Oui	Oui		
Matière	S2	Gestion des émotions pour une meilleure communication	0	33	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	
Matière	S2	Anglais			9		1	Oui	CCI (CC Intégral)	2	2			
Matière	S2	Communication en milieu professionnel			18		1	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	RNCP38159BC04	Contribuer à la transformation en contexte professionnel									Oui	/		
UE	S2	UE 10 - Pratique professionnelle									Oui	Oui		
Matière	S2	PPA / stage (rapport d'alternance ou de stage)			14	2	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1	
		total semestre	156		47	30	30						10	
		total année	291		134	60							22	
		total année avec examens								447				

REFERENTIEL COMPETENCES - Master Droit des Affaires parcours Juriste d'Entreprises d'Assurance

		BLOCS	RNCP38186RC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques	RNCP38159BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés	RNCP38159BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel	RNCP38159BC05 - Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit des affaires	RNCP38159BC06 - Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires	RNCP38159BC07 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en mobilisant le raisonnement juridique en droit des affaires	RNCP38159BC08 - Négocier et rédiger des actes juridiques en droit des affaires	RNCP38159BC09 - Gérer un contentieux en appliquant le droit des affaires	RNCP38159BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques	Modalités d'évaluation		
MASTER JEA	Master 1	UE1 - Compréhension du monde de l'assurance	Environnement de l'assurance					X							
			Droit du contrat d'assurance					X							
			Assurance de protection juridique					X							
		UE2 - Droit des obligations	Responsabilité civile délictuelle								X				
			Régime général de l'obligation								X				
			Droit des sûretés								X				
		UE3- Traitement juridique et extrajudicatif des litiges	Procédure civile appliquée										X		
			Mode alternatifs de règlement des différends										X		
		UE 4 - Mise en conformité des entreprises d'assurance	Protection des données dans le secteur de l'assurance							X					
			Compliance							X					
		UE 5 - Compétences extra-juridiques en entreprise	Communication en milieu professionnel			X								X	
			Bureautique	X										X	
			Anglais			X									
		UE 6 - Droit immobilier	Droit de la construction									X			
			Droit des baux d'habitation									X			
			Droit de la copropriété									X			
		UE7 - Droit des affaires	Droit de la consommation							X					
			Droit du travail							X					
		UE8 - Protection du patrimoine	Voies et techniques de recouvrement										X		
			Droit patrimonial de l'entrepreneur							X					
UE9 - Communication	Gestion des émotions pour une meilleure communication			X											
	Anglais			X											
	Communication en milieu professionnel			X											
UE10 - Pratique professionnelle	PPA				X										
Master 2	UE 1 : Droit immobilier	Vente immobilière		X											
		Droit des assurances lié à la construction		X											
	UE 2 : Procédures spécifiques	Procédures collectives		X											
		Procédures civiles d'exécution		X											
	UE 3 : Droit civil spécial	Droit des successions et de l'assurance vie		X											
		Responsabilité civile médicale		X											
	UE 4 : Compétences extra-juridiques en entreprise	Droit et usage de l'intelligence artificielle en entreprise d'assurance											X		
		Comptabilité											X		
	UE 5 : Communication	Communication en milieu professionnel			X										
		Anglais			X										
	UE 6 : Enjeux juridiques des transports routiers	Droit des transports						X							
		Accidents de la circulation						X							
		Contentieux automobile						X							
	UE 7 : Secteur immobilier	Conflits de voisinages						X							
		Urbanisme						X							
	UE 8 : Protection par les assurances de personnes	Optimisation patrimoniale par l'assurance vie						X							
		Protection sociale et prévoyance						X							
	UE 9 : Veille juridique	Veille juridique		X											
	UE 10 Intégration en milieu professionnel	Communication en milieu professionnel			X										
		Séminaires professionnalisants			X										
PPA						X									

Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit de la création, de l'innovation et des nouvelles technologies	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-206-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Autres modalités		
/		
, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Contrôle continu intégral		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
PENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université	DU Droit de la création, de l'innovation et des nouvelles technologies (FOAD)										Session unique
Parcours											Contrôle Continu
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum		
UE	ANNUEL	UE1 Protection des créations et des innovations	45	10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
	ANNUEL	Module Protection des créations littéraire et artistiques :									
MATIERE	ANNUEL	L'univers des œuvres protégées	5								
MATIERE	ANNUEL	L'univers de l'auteur et des autres titulaires de droits	5								
MATIERE	ANNUEL	L'univers de la mode, des formes et du design	5								
	ANNUEL	Module Propriété industrielle :									
	ANNUEL	Protection des innovations commerciales									
MATIERE	ANNUEL	Le droit des marques	10								
MATIERE	ANNUEL	AOP/IGP	5								
	ANNUEL	Protection des innovations technologiques									
MATIERE	ANNUEL	Le droit des brevets	10								
MATIERE	ANNUEL	La protection des logiciels (droit d'auteur / brevet)	3								
MATIERE	ANNUEL	Les autres droits : bases de données, liens hypertextes, noms de domaine	2								
UE	ANNUEL	UE2 Régulation des nouvelles technologies	45	10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
	ANNUEL	Les instruments de l'innovation:									
MATIERE	ANNUEL	Les supports de l'innovation: smart contracts, blockchain, crypto actifs, metaverse, liens hypertextes, noms de domaine	10								
MATIERE	ANNUEL	L'intelligence artificielle	5								
	ANNUEL	L'exercice de l'innovation:									
MATIERE	ANNUEL	La compliance digitale (RGPD)	10								
MATIERE	ANNUEL	Commerce électronique (sites web marchands, hébergeurs, publicité, consommation et distribution numérique) - CGV/CGU - politique de gestion des cookies	10								
MATIERE	ANNUEL	Responsabilité des acteurs du numérique (hébergeurs, plateformes, sites marchands, digital compliance)	10								
UE	ANNUEL	UE3 Valorisation des créations et des innovations	45	10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
	ANNUEL	Valorisation par le contrat									
MATIERE	ANNUEL	Technique contractuelle dans les contrats informatiques et de l'internet	10								
MATIERE	ANNUEL	Concurrence et PI	5								
MATIERE	ANNUEL	Contrats et PI: : les contrats d'exploitation: licence, cession, accords de coexistence et les contrats de partenariat et de collaboration	10								
MATIERE	ANNUEL	Valorisation des actifs immatériels de l'entreprise (contrats de distribution et les contrats de recherche / apports en sociétés)	5								
	ANNUEL	La défense des droits									
MATIERE	ANNUEL	Les actions administratives (INPI)	5								
MATIERE	ANNUEL	Les actions judiciaires	5								
MATIERE	ANNUEL	Les alternatives (modes amiables)	5								
TOTAL			135	30	30						

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit du dommage corporel	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit du dommage corporel (FOAD)								Session unique		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE1 Evaluation médicale légale	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE2 Evaluation du préjudice : nomenclature, aspect juridique	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE3 Recours des tiers payeurs	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE4 Indemnisation des accidents médicaux	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE5 Indemnisation des accidents du travail	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE6 Indemnisation des maladies professionnelles	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE7 Indemnisation des accidents de circulation	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE8 Indemnisation des victimes d'infractions	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE9 Principes du procès judiciaire et modes alternatifs de règlement des litiges	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE10 Etude de cas	5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
TOTAL			150	29	29							

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Gestion pratique des TPE/PME/PMI (FOAD)	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

/

Autres modalités

/

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Session unique

Seconde chance

/

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20

Capitalisation/conservation

Compensation

Les UE sont validés isolément.

Note éliminatoire

Note inférieure à 10/20 à l'un des blocs.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit Animalier	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
L'inscription au diplôme d'université Droit Animalier ne confère pas le statut étudiant et ne permet donc pas d'établir une convention de stage.		
Autres modalités		
Le rapport d'expérience est rédigé à l'issue d'une journée d'immersion professionnelle.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Les UE sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DU Droit Animalier							Session unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM en présentiel	Heures CM en distanciel	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE1 - Introduction à l'étude des animaux	25	0	4			Oui	CT	1
Matière		Approche historique et anthropologique au droit des animaux	6							
Matière		Éthique animale et environnementale	6							
Matière		Éthologie et bien-être animal	4							
Matière		Introduction à la psychologie	4							
Matière		Introduction à l'économie et bien être animal	5							
UE	ANNUEL	UE 2 - Approches juridiques de l'animal	20	12	4			Oui	CT	1
Matière		Les statuts juridiques de l'animal	4							
Matière		L'animal en droit pénal	5							
Matière		L'animal en droit civil	1	6						
Matière		L'animal en droit administratif	1	6						
Matière		Rencontre avec un éleveur professionnel	3							
Matière		Rencontre avec les acteurs du droit animalier	6							
UE	ANNUEL	UE 3 - Approche catégorielle - Regards Croisés sur l'animal	42	17	8			Oui	CT	1
MODULE 1 - PERSPECTIVES ENVIRONNEMENTALES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE			16	10						
Matière		L'animal, élément de biodiversité	1	10						
Matière		Approche cynégétique	3							
Matière		Le commerce international des espèces menacées *	5							
Matière		Les missions de l'Office français de la biodiversité (visite ENVT) *	5							
Matière		Le concept "one health"	2							
MODULE 2 - PERSPECTIVES UTILITAIRES ET ANIMAL TRAVAILLEUR			16	7						
Matière		L'animal d'élevage	6							
Matière		La réglementation en matière d'expérimentation animale		3						
Matière		Rencontre avec des acteurs de l'expérimentation animale	4							
Matière		L'animal de divertissement		4						
Matière		La médiation animale	3							
Matière		Unités cynophiles *	3							
MODULE 3 - PERSPECTIVES VETERINAIRES			10							
Matière		Histoire de la profession vétérinaire *	2							
Matière		Le rôle du vétérinaire dans la lutte contre la maltraitance animale *	4							
Matière		Les droits, obligations et responsabilités du vétérinaire *	4							
UE	ANNUEL	UE 4 - Méthodologie et Rapport d'expérience	11	0	4			Oui		
Matière		Méthodologie - rapport d'expérience	3						CT (Contrôle terminal)	30 min
Matière		Visite les 3Dindes *	4						Non évalué	
Matière		Visite du domaine agricole de Lamothe *	4							
		Total	98	29						

* extérieur utc

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLÉ		Expertise de justice, professionnels de la santé
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
<p><i>Le candidat ayant obtenu le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, professionnels de santé de l'Université Toulouse Capitole" ou le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" peut postuler au M2 mention Droit de la santé, parcours Expertise de justice, professionnels de santé. Dans ce cas, les notes obtenues en DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé" ou en Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" en seront reprises en Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé" pour l'UE1, l'UE3, l'UE4, l'UE6 et l'UE7. Le stagiaire devra cependant participer aux enseignements et aux cas pratiques de ces unités d'enseignement (à l'exception des enseignements de l'UE1, de l'UE4 et de l'UE6 et de la matière Outils spécifiques d'analyse du mouvement de l'UE7, Pour obtenir le Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé", le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5, à l'exception de la matière "la transaction".</i></p>		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Diplôme d'Université		Expertise de justice, professionnels de la santé								Session Unique			Observation session d'exams
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S1	RNCP38194BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques											
UE	S1	UE 1 : Méthodologie scientifique et juridique											
Matière	S1	Formation à la recherche juridique	6	3	4			CT (Contrôle terminal)	3			1	1 heure de recherche sur Légifrance
Matière	S1	Méthodologie de recherche scientifique	4	3	2			CCI (CC Intégral)	2	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S1	Les fondamentaux de la recherche scientifique	2										Matière non évaluée
Blocs	ANNUUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 1/4											
UE	ANNUUEL	UE 2 - Régimes d'indemnisation											
Matière	ANNUUEL	Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	19,5	45	18	Non	Oui					3	
Matière	ANNUUEL	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	10,5	24				CT (Contrôle terminal)				3	Cas pratiques
Matière	ANNUUEL		9	21	18	Non	Oui						
Blocs	ANNUUEL	RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances											
UE	ANNUUEL	UE 3 - Cadre scientifique et juridique de l'expertise											
Matière	ANNUUEL	Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social	15	18	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		4			
Matière	ANNUUEL	Méthodologie et validation scientifique	9	9									Matière non évaluée
Matière	ANNUUEL	Analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5	3			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Matière	ANNUUEL	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	3	4,5	2			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Blocs	ANNUUEL	RNCP38194BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel											
UE	ANNUUEL	UE 4: Mise en pratique de l'expertise											
Matière	ANNUUEL	Le cadre juridique de l'expertise	17	28	15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				3	
Matière	ANNUUEL	Schéma directeur d'une expertise	3	3									
Matière	ANNUUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12									
Matière	ANNUUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - suivi des expertises collectives : 1 choix parmi les 5 options de spécialité parmi:		10				CC&CT	CC=5 / CT = 10	2	Écrit	3	Pour le contrôle continu: réalisation d'une expertise collective Pour le contrôle terminal: expertise individuelle
Matière	ANNUUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 1		10									
Matière	ANNUUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 2		10									
Matière	ANNUUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 3		10									
Matière	ANNUUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 4		10									
Matière	ANNUUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 5		10									
Blocs	ANNUUEL	RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé											
UE	ANNUUEL	UE 5: Les différents acteurs et parcours de l'expertise											
Matière	ANNUUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	15	34,5	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUUEL	L'expert devant les juridictions administratives	3	12	3			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUUEL	L'expert devant les juridictions pénales	1,5	3									La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUUEL	Les outils et principes de la transaction	1,5	3									La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUUEL	Les outils et principes de la transaction	4,5	15	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUUEL	Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUUEL	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5									La matière n'est pas évaluée
Blocs	ANNUUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 4/4											
UE	ANNUUEL	UE 6 - Détermination et évaluation des préjudices											
Matière	ANNUUEL	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	23,5	18	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUUEL	Evaluation médicale du préjudice	9	3	2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUUEL	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	11,5	9	2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUUEL	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
		Total année	102	149,50								7	

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Conformité Intelligence Artificielle	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Le DU est validé dès lors que la moyenne générale est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si la moyenne de chaque UE est supérieure ou égale à 8/20. Le Bloc de compétences "RNCP38172BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel" est validé dès lors que la moyenne générale est supérieure ou égale à 10 sur 20.		
Capitalisation/conservation		
En cas de non validation du DU, les UE validées ne sont pas conservées en cas de réinscription.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément si note supérieure ou égale à 10/20 ou par compensation sous réserve que la note à chaque UE soit supérieure ou égale à 8/20		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DU Conformité Intelligence Artificielle								Session unique		
		DUCIA21-100 / DUCIA1-100								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	CM Synchrones	CM asynchrone	Ects	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Bloc	Annuel	RNCP38172BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel			10		Non	/				
UE	ANNUEL	Comprendre l'intelligence artificielle et ses enjeux	4	11		2	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	Introduction à l'IA	3	6					CT (Contrôle terminal)	Écrit	30mn	L'épreuve portera sur les deux matières de l'UE.
Matière	ANNUEL	Enjeux internationaux et éthique de l'IA	1	5								
UE	ANNUEL	Mettre en conformité un SIA : Aspects fondamentaux	1	24		3	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	L'AI Act : à qui s'applique t-il ? quand s'applique t-il ? Comment s'applique t-il ?		6					CT (Contrôle terminal)	Écrit	30mn	L'épreuve portera sur les trois matières de l'UE.
Matière	ANNUEL	Se prémunir contre l'engagement de sa responsabilité : Quelles obligations s'imposent ? quels risques en cas de non-respect de ces obligations ?		12								
Matière	ANNUEL	AI Act v/s RGPD		6								
Matière	ANNUEL	Bilan/questions	1									
UE	ANNUEL	Mettre en conformité un SIA : Aspects pratiques	12	13		3	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	Les normes techniques	1	4					CT (Contrôle terminal)	Écrit	30mn	L'épreuve portera sur les cinq matières de l'UE.
Matière	ANNUEL	Le Code de bonnes pratiques, les bacs à sable et lignes directrices	1	6								
Matière	ANNUEL	Le contrat	5									
Matière	ANNUEL	Etude de cas pratiques	5									
Matière	ANNUEL	Audit de conformité		3								
UE	ANNUEL	Maîtriser les règles applicables à certains secteurs économiques (au moins un module au choix)		12		2		Oui				
Matière	ANNUEL	Secteur de la santé		4					CT (Contrôle terminal)	Écrit	30mn	L'épreuve portera sur la matière choisie.
Matière	ANNUEL	Secteur des ressources humaines		4								
Matière	ANNUEL	Secteur public		4								
		TOTAL	17	60								
				77								

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Criminologie renforcée	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Contrôle continu intégral		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Criminologie renforcée (FOAD)							Session unique		
Parcours									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	Coeff	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 Criminologie générale	Porteur	40	6	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE 2 Les criminalité : auteurs et victimes	Porteur	40	6	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE 3 Les expertises	Porteur	40	6	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE 4 Le traitement judiciaire de la délinquance	Porteur	40	6	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE 5 Méthodes et pratiques de la criminologie	Porteur	40	6	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
	ANNUEL	Conférences (4 web-conférences en distanciel synchrone + débats)	Porteur	20							
		TOTAL		220							

Type Diplôme : PREPARATION	
COMPOSANTE	DROIT
LIBELLE	PREPARATION COMMISSAIRE DE JUSTICE
	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT	
Français	
REDOUBLEMENT	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
Non applicable	
PROFESSIONNALISATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
Stages	
Non applicable	
Autres modalités	
Non applicable	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
Sessions d'examen	
Non applicable	
Seconde chance	
Non applicable	
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
Validation	
Non applicable	
Capitalisation/conservation	
Non applicable	
Compensation	
Non applicable	
Note éliminatoire	
Non applicable	
TEXTES RÉGLEMENTAIRES	
Art. L613-2 du Code de l'éducation	

Type Diplôme : CAPACITE

COMPOSANTE	DROIT	
Intitulé	Certificat de capacité en droit	
Session	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme</i>
		<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est autorisé sur l'accord du jury de délibération		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

